



n° 66

ACCUEILLONS ENSEMBLE

le Bulletin  
d'INFO

[www.accueillons-ensemble.org](http://www.accueillons-ensemble.org)

ASSOCIATION NATIONALE ASSISTANTS MATERNELS ASSISTANTS / ACCUEILLANTS FAMILIAUX

## Sommaire

RUBRIQUE VIE ASSOCIATIVE p. 4

RUBRIQUE PROFESSIONNELLE p. 6

RUBRIQUE JURIDIQUE p. 44

RUBRIQUE PRESSE p. 46

RUBRIQUE EVEIL p. 52

RUBRIQUE DE VOUS A NOUS p. 56



AVRIL  
2019



# Sommaire

## RUBRIQUE VIE ASSOCIATIVE

### TOUS

- p. 4 : Actualité ANAMAAF : AG le 30/03/2019
- p. 4 : Courrier ANAMAAF
- p. 5 : Outils pratiques de l'ANAMAAF

## RUBRIQUE PROFESSIONNELLE

### TOUS

- p. 6 : Rappel produit : Haricots verts Leclerc
- p. 6 : Le Smecta peut contenir du plomb dangereux pour les bébés
- p. 7 : BCG : fin de l'obligation vaccinale des AM
- p. 7 : Suspension de la vaccination obligatoire pour le BCG
- p. 8 : Aux origines de la violence des garçons
- p. 9 : Les émotions des tout-petits

### AcF

- p. 14 : Adessadomicile refuse de donner « la clé de l'aide à domicile aux Institutions »

### AM

- p. 14 : Assistante maternelle : qu'advient-il parfois de notre crédibilité ?
- p. 17 : Hauts-De-France : Zen Pôle Emploi aide les assistantes maternelles à gérer leurs droits
- p. 17 : Ordonnances sur les modes d'accueil : le point sur le calendrier

### AF

- p. 20 : « Se hisser à la hauteur des tout-petits en protection de l'enfance »
- p. 23 : Un soutien à la parentalité intégré en psychiatrie adulte
- p. 24 : 12èmes assises nationales de la protection de l'enfance
- p. 25 : Rapport ONPE : 'Penser Petit' des politiques et des pratiques au service des enfants de moins de 6 ans confiés
- p. 26 : Deux députés veulent rattacher la prévention spécialisée à la PJJ
- p. 28 : La société de l'engagement, un changement de paradigme
- p. 29 : Familles d'accueil, un sacerdoce qui en vaut la peine
- p. 35 : Protection de l'enfance : Adrien Taquet présente les six thématiques de la concertation

### Formation PRO

- p. 38 : Formations TPME
- p. 38 : Formations IPE
- p. 42 : Colloque Fonds de dotation Boris Cyrulnik
- p. 42 : Formations IAC

## RUBRIQUE JURIDIQUE

### TOUS

- p. 44 : Une situation de souffrance morale au travail peut justifier un droit de retrait des salariés. vrai ou faux ?
- p. 45 : Info taux des indemnités kilométriques

## RUBRIQUE REVUE DE PRESSE

### TOUS

- p. 46 : Le mégalérythème épidémique : une 5ème maladie à surveiller
- p. 48 : Publications Ph DUVAL
- p. 48 : Publication : nés trop tôt !
- p. 50 : L'attachement aujourd'hui : parentalité et accueil du jeune enfant

## RUBRIQUE EVEIL

### TOUS

- p. 52 : Les effets de la lecture partagée sur le langage
- p. 54 : Formations Enfance et musique

## RUBRIQUE DE VOUS A NOUS

### TOUS

- p. 56 : Questions/réponses

TOUS ACTUALITE



RAPPEL ASSEMBLEE GENERALE ANAMAAF

30  
Mars  
2019

le 30 MARS 2019 à partir de 10 h :

**ATTENTION** : changement de LIEU  
Espace Polyvalent Municipal,  
7, rue Pierre Girard 75019 Paris  
[Voir](#)

TOUS COURRIERS



Saisine  
Service Pajemploi mise à jour du logiciel Pajemploi  
Décret 2019-40 du 24 janvier 2019

« Nous sommes submergés des demandes par les assistants maternels au sujet de la mise en conformité du logiciel PAJEMPLOI avec le Décret 2019-40 du 24 janvier 2019.

Exemple interrogation et réponse de vos services

« Concernée par de nombreuses heures hors contrat chaque mois – je souhaite les voir défiscalisées et exonérées des cotisations salariales depuis le 1er janvier 2019, comme selon la loi votée. »

Hors, voici la réponse qui aurait été donnée par Pajemploi

« Pajemploi n'a pas de solution pour l'instant pour appliquer cette loi. Ils ne parviennent pas à faire évoluer leur logiciel.  
Lorsque je les ai appelé fin janvier, ils m'a été dit que le problème serait résolu pour fin février et qu'ils procèderaient à une régularisation pour janvier.  
Aujourd'hui, Lorsque je les ai appelés à nouveau, point mort.  
Toujours pas de logiciel capable de calculer l'exonération fiscale sur ces heures complémentaires.  
Mais, le plus grave peut-être, c'est que la personne lui a fait comprendre que, comme nous étions peu nombreuses à réclamer, qu'ils laisseraient peut-être tomber cette mise à jour trop compliquée!! »

Voici donc l'objet de notre requête ; quand le logiciel PAJEMPLOI sera-t-il adapté pour permettre l'application aux assistants maternels du Décret 2019-40 du 24 janvier 2019.  
Comptant sur votre réactivité pour stopper l'ampleur de la contestation.... »

REPONSE

En réponse à votre courriel du 13/03/2019, je vous informe que la loi sur les mesures d'urgence économique et sociale, prévoit un dispositif de réduction des cotisations sociales salariales au titre des heures supplémentaires et complémentaires applicable à compter de la période d'emploi de janvier 2019.  
Cette exonération s'applique aux employeurs d'assistante maternelle agréée et de garde à domicile, pour les heures supplémentaires et complémentaires. La réduction salariale s'applique uniquement sur les cotisations vieillesse et veuvage de base.  
Notre site internet est en cours d'évolution pour permettre le calcul de cette exonération. Votre employeur doit continuer à déclarer le salaire net versé au titre des heures supplémentaires ou complémentaires comme d'habitude.  
Nous vous tiendrons informé prochainement des modalités de cette nouvelle mesure.  
Je reste à votre disposition, MADAME, pour tout renseignement complémentaire.

Sincères salutations.

TOUS OUTILS PRATIQUES

ANAMAAF & SUPNAAFAM UNSA ont adapté le bulletin de salaire en ligne !

[venez le découvrir](#)

ET TOUJOURS...

L'INFORMATION SUR FACEBOOK

Afin d'être le plus réactif possible et vous apporter une actualité la plus immédiate, nous mettons en ligne sur la page [facebook de l'ANAMAAF](#) les informations que nous pensons susceptibles de vous concerner.  
N'hésitez pas à vous abonner à la page afin de recevoir en temps réel les dernières infos !

L'ACTUALITE SUR LE SITE INTERNET



Régulièrement le site internet de l'ANAMAAF vous propose de nouveaux outils pratiques, des informations actualisées, les derniers textes de lois, les formations spécifiques, des modèles de courriers, etc... permettant de répondre et d'accompagner les professionnels dans leur quotidien.  
N'hésitez pas à le consulter !

[Accéder au site](#)

TOUS RAPPEL PRODUIT

LES MAGASINS LECLERC RAPPELLENT  
DES HARICOTS VERTS  
À CAUSE D'UNE PLANTE TOXIQUE



Des haricots verts très fins de la marque Notre Jardin des magasins E.Leclerc ont été rappelés à cause d'un d'un risque de présence d'une plante toxique, la Datura stramonium. Deux camemberts sont également rappelés en raison de la présence d'Escherichia coli. Ce rappel nous a été confirmé par la répression des fraudes.

TOUS INFO

LE SMECTA PEUT CONTENIR DU PLOMB  
DANGEREUX POUR LES BEBES

ANSM a appelé ce jeudi 28 les parents à ne pas donner de Smecta aux enfants de moins de deux ans souffrant de diarrhées. Le médicament peut en effet contenir du plomb, qui une fois passé dans le système sanguin peut provoquer d'importantes lésions.

Durant l'épidémie de gastro-entérite, de nombreux adultes ont utilisé des médicaments à base d'argile -dont le Smecta est le plus connu- afin de lutter contre les diarrhées aiguës. Certains ont également pu en donner à leurs enfants, même très jeunes.



Le Smecta (Diosmectite Mylan de sa dénomination générique) peut cependant présenter des risques pour les nourrissons selon de récentes études qui ont poussé l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) à mettre en garde contre un usage à un âge précoce : « Par mesure de précaution, l'ANSM demande de ne plus utiliser ces médicaments chez l'enfant de moins de 2 ans, en raison de la possible présence d'une infime quantité de plomb, même si le traitement est de courte durée ».

OLIEL / BSIP / AFP

TOUS

Source : L'assmat  
Par Frédéric Conseil

BCG : FIN DE L'OBLIGATION VACCINALE DES AM

Les assistantes maternelles n'auront plus à se soumettre à l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux (BCG) à compter du 1er avril 2019.

Depuis 2007, les enfants de moins de six ans accueillis notamment chez des assistantes maternelles n'ont plus à se soumettre à la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG. En revanche, les professionnels de la petite enfance, en particulier les assistantes maternelles devaient, au contraire, se faire vacciner.

[Un décret paru au Journal officiel du 1er mars 2019](#) suspend, à compter du 1er avril 2019, l'obligation de vaccination au BCG pour les assistantes maternelles, à l'instar d'un certain nombre d'autres professions (personnels exerçant dans des établissements d'accueil de jeunes enfants, professionnels de santé, travailleurs sociaux, etc.).

Cette décision fait suite à [un avis du Haut Conseil de la santé publique](#) rendu le 10 mars 2017 qui recommandait la levée de l'obligation vaccinale parallèlement à un renforcement des actions de prévention contre la maladie, en raison notamment de l'efficacité modérée du vaccin.

TOUS

Source : TSA Quotidien  
Le 18/03/2019

SUSPENSION DE LA VACCINATION OBLIGATOIRE POUR LE BCG

Un décret du 27 février suspend, à compter du 1er avril 2019, l'obligation de vaccination par le vaccin antituberculeux BCG pour les étudiants en travail social et certains professionnels exerçant dans le secteur social. Sont concernés :

- les étudiants inscrits dans les écoles et établissements préparant aux professions de caractère sanitaire ou social énumérées (aides médico-psychologiques, assistants de service social, éducateurs spécialisés, etc.) ;
- les assistants maternels ;
- les professionnels exerçant dans certains établissements ou services : centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), structures prenant en charge des toxicomanes, foyers d'hébergement pour travailleurs migrants, établissements d'hébergement et services pour personnes âgées, établissements ou services de la protection judiciaire de la jeunesse, etc.

Cette suspension de l'obligation vaccinale est préconisée par le Haut Conseil de la santé publique depuis mars 2010. Une recommandation renouvelée dans un avis du 10 mars 2017, au double motif que le vaccin est «modérément efficace dans la prévention de l'infection tuberculeuse des soignants», et que la population est «désormais peu exposée».



**TOUS** Source : GYNGER - le 14/03/2019  
par Gaëlle Guernalec-Levy

## AUX ORIGINES DE LA VIOLENCE DES GARÇONS

Les hommes sont sur représentés dans la criminalité et parmi les populations adultes présentant des troubles du comportement et des tendances asociales. La revue Infant Medical Health Journal s'interroge sur cette violence masculine en partant du principe qu'il faut aller chercher ses racines dans la toute petite enfance.

C'est une approche globale qui est proposée, prenant en compte la piste biologique, psychologique et sociale. Les travaux présentés sont résumés dans un article d'introduction dont nous vous proposons une synthèse.



Cet article signé par Paul Golding et Hiram E.Fitzgerald\* résume le numéro spécial de la revue Infant Medical Health Journal sorti en janvier dernier et consacré une fois de plus à la question des garçons (voir notre précédente recension).

Il souligne que les textes présentés dans cette édition creusent deux axes de recherche :

1) le fait qu'une part significative des violences naissent dans l'environnement prénatal et dans les périodes de développement de la petite enfance, comme c'est le cas de l'échec scolaire ou des psychopathologies.

Les données psychologiques et biologique uniques à chaque enfant et les systèmes de soins dont il bénéficie sont profondément intriqués, systèmes de soins eux-mêmes totalement corrélés à un réseau culturel et social. Ce sont les interactions entre ces différents éléments, micro et macro, qui contribuent à dessiner le développement de la personnalité, d'une façon soutenante et saine ou bien dans une direction négative et délétère.

2) le fait que les comportements problématiques sont très genrés, avec une prédominance des hommes, en lien avec un développement neurobiologique spécifique, qui se révèle encore plus déterminant quand les enfants sont élevés dans des conditions qui compromettent les soins et l'éducation qui leur sont donnés. Les auteurs relèvent que la plupart des crimes violents sont commis par des hommes.

Aux Etats-Unis (c'est vrai chez nous aussi), les garçons sont plus susceptibles d'être punis pour des problèmes de conduite. A l'adolescence les taux d'arrestation pour crime violent sont quatre fois supérieurs chez les garçons par rapport aux filles, idem à l'âge adulte.

Ce numéro spécial de IMHJ pose la question de la raison de cette prédominance des hommes, du point de vue de la santé mentale mais aussi dans une perspective d'écologie sociale. (...)



**TOUS** Source : Les Pros de la Petite Enfance  
Le 20 mars 2019

## LES ÉMOTIONS DES TOUT-PETITS :

ISABELLE FILLIOZAT, PSYCHOTHÉRAPEUTE : « POUR ACCUEILLIR L'ÉMOTION D'UN PETIT, IL FAUT DISTINGUER VRAIE ÉMOTION ET ÉMOTION PARASITE. »

**Les émotions des tout-petits : vaste programme ! Mais quand on pose quelques questions à Isabelle Filliozat, la grande spécialiste des émotions, on obtient tout de suite des réponses concrètes (mais pas des recettes !) qui vous aideront à mieux régir face à la colère ou aux manifestations d'agressivité des tout-petits dont vous avez la garde. Le rôle des professionnels de la petite enfance est essentiel dans l'accueil et l'accompagnement des émotions des jeunes enfants.**

**Les Pros de la Petite Enfance :**  
**Qu'est-ce qu'une émotion ?**

**Isabelle Filliozat :**

C'est une réaction physiologique d'adaptation de notre organisme. On pense trop souvent que l'émotion est psychologique, mais ce n'est pas le cas !

Quand on a peur par exemple, notre amygdale va sécréter des hormones spécifiques qui vont nous préparer à agir face au danger. C'est donc une réaction physiologique qui a lieu.



**Y a-t-il des différences entre les émotions d'un enfant et celles d'un adulte ?**

**Isabelle Filliozat :**

Tous les humains ont les mêmes émotions quelque soit leur âge, mais les adultes ont terminé d'élaborer tout leur cerveau et notamment les nouvelles couches (le neocortex) qui permettent de réguler les émotions et de tempérer les réactions émotionnelles. Les enfants quant à eux, ont leurs circuits émotionnels en construction.

C'est la raison pour laquelle certaines zones vont être davantage stimulées pendant des périodes de la croissance (à 1,5 ans/2 ans, les zones de colère sont davantage activées par exemple).

Quand un enfant vit une émotion, elle envahit tout son corps ! Il n'est pas en mesure de prendre du recul sur celle-ci, ni de se poser des questions sur la raison de son émotion... contrairement à l'adulte.



### Comment les professionnels de la petite enfance peuvent-ils réagir face à l'émotion d'un enfant ?

#### Isabelle Filliozat :

Pour aider un petit envahi par une émotion, un pro a déjà besoin de savoir quel est le registre sensoriel de l'enfant.

Est-il plutôt auditif ? Tactile ? Visuel ? Olfactif ?...

La réponse du pro sera donc différente selon le système émotionnel du petit. S'il est auditif, une parole reconfortante sera la bienvenue ; s'il est tactile, il aura besoin d'être touché ; s'il est visuel, il faudra que le pro se mette dans son champ de vision...

Souvent, l'adulte part de son propre registre pour réagir.

Or, cela risque de ne pas fonctionner ! Parler à un enfant qui est tactile par exemple, n'aura pas l'effet escompté.

### Repérer le registre sensoriel de l'enfant est déjà un premier point. Que peuvent-ils faire d'autre ?

#### Isabelle Filliozat :

Il n'y a pas une « recette » qui fonctionne sur tous les enfants. Les professionnels de la petite enfance ont un métier fabuleux qui nécessite d'être créatif et d'adapter leur réponse à chaque enfant.

Beaucoup de paramètres entrent en compte pour les aider à accueillir une émotion.

Outre le registre émotionnel, il y a les tempéraments, les âges, etc.

### On ne pourra donc pas adopter la même attitude avec un enfant qui mord ou qui pleure ?

#### Isabelle Filliozat :

Non, bien évidemment ! Un enfant qui mord est vraisemblablement un enfant très « tactile ». Lui parler n'aura donc aucune efficacité.

Beaucoup de petits mordent mais ils n'ont pas encore la notion de cause à effet et n'ont pas conscience de la force de leur mâchoire.

Si l'enfant mordu crie, il est fort probable que l'autre recommence à nouveau pour vérifier ce qu'il vient de découvrir : « quand je mors, mon camarade pousse un cri ». Il est dans l'expérimentation.

Lorsque l'enfant fait mal à un autre, le professionnel peut intervenir de plusieurs façons. Il doit d'abord essayer de comprendre pourquoi le petit mord.

Est-ce qu'il s'agit d'une simple exploration ? Est-ce l'expression d'une agressivité ?

Est-ce simplement parce que son camarade lui barrait le passage ?

Selon ces situations, les pros n'agiront pas de la même manière. Il est donc essentiel de prendre le temps d'identifier ce qu'il s'est passé. Vous n'avez pas la réponse ?

Faites confiance aux petits : ils reproduiront leur geste et vous aurez de nouveau la possibilité de les observer. Quoiqu'il en soit, les enfants arrêtent de mordre quand ils arrivent à s'exprimer autrement.

Le rôle du professionnel est donc d'enseigner une compétence relationnelle à l'enfant qui peut passer par le langage des signes par exemple.

### Vous parlez aussi d'accompagnement émotionnel, c'est à dire ?

#### Isabelle Filliozat :

L'expression d'une émotion dure environ 90 secondes, parfois un peu plus chez un enfant. Vous pouvez alors l'accompagner émotionnellement pendant ce laps de temps en suivant ces étapes :

- 1/ Accueillir non verbalement, par le regard, en étant présent dans votre respiration, votre attitude intérieure. Vous pouvez également prendre l'enfant dans vos bras.
- 2/ Vous pouvez mettre des mots sur le ressenti : « Je vois tes sourcils froncés et ta mâchoire qui s'avance... ça semble être de la colère ! » / « Tu es triste ! »
- 3/ Permettez à l'émotion d'aller jusqu'à sa résolution.
- 4/ Quand la respiration de l'enfant est redevenue calme, vous pouvez prendre la parole.

### Et si l'enfant ne se calme pas ?

#### Isabelle Filliozat :

Une émotion passe très vite. Si ce n'est pas le cas, si elle dure, si elle est disproportionnée, c'est que ce n'est pas la « bonne émotion ».

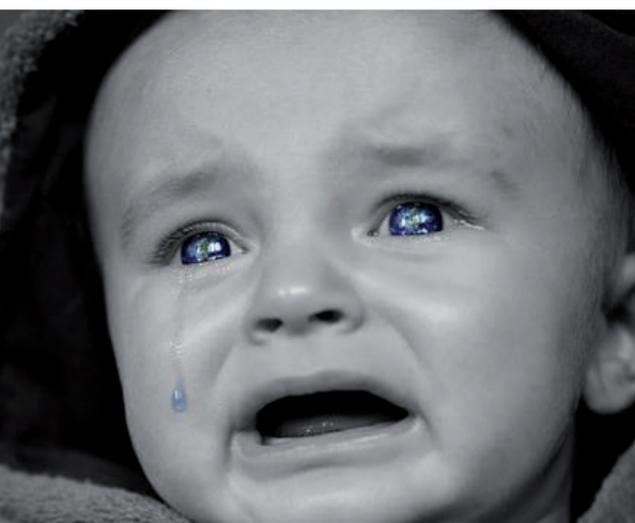
Je me souviens d'une assistante maternelle qui posait des mots sur l'apparente colère d'un enfant. Et plus elle lui disait « tu es en colère parce qu'il s'est passé telle situation », plus sa colère redoublait.

Il s'agissait en réalité du sentiment d'injustice.

Or ce n'est pas la colère qui guérit cette émotion mais le dégoût.

A partir du moment où elle a dit « c'est pas juste » en faisant la moue du dégoût, l'enfant a lui aussi mimé cette émotion qui est alors partie en quelques secondes !

Son apparente colère était en réalité une réaction émotionnelle parasite.



## Il y a donc une grande distinction à faire entre une réaction émotionnelle parasite et une réelle émotion ?

### Isabelle Filliozat :

Exactement ! Les enfants ont beaucoup de réactions émotionnelles parasites ! Pour vous y retrouver, gardez-en tête les choses suivantes : une émotion est très rapide et on trouve naturel que l'enfant la vive. L'enfant éclate de joie après avoir réussi à monter sa tour de cubes ? On trouve ça naturel. Il éclate de joie après avoir cogné un camarade ? On ne trouve pas cela normal. Si l'expression d'une émotion ne fait pas sens, c'est probablement du « parasite ».

## Certains enfants expriment volontiers leurs émotions, d'autres moins...

### Isabelle Filliozat :

L'émotion doit en effet être exprimée au risque d'accumuler des tensions intérieures. Il est donc essentiel d'enseigner aux petits des techniques d'expressions émotionnelles, surtout en collectivité.

Prenons l'exemple de la colère. Spontanément, les petits vont exprimer cette émotion en tapant un camarade. Or nous ne souhaitons pas que cela se produise. On va donc leur apprendre à réagir autrement.

On peut leur enseigner par exemple à taper des pieds. Ça ne fait de mal à personne et ils peuvent se dégager de toutes les tensions accumulées.

Attention à penser à transmettre l'information aux parents pour éviter qu'ils ne soient surpris en voyant leur enfant taper des pieds.

### Quel est selon vous le rôle des professionnels dans l'accueil des émotions de l'enfant ?

#### Isabelle Filliozat :

Les professionnels de la petite enfance ont un rôle énorme dans l'accueil des émotions des enfants. Ils sont des figures secondaires d'attachement.

Les enfants les regardent et vont apprendre beaucoup de choses à leur contact. Le rôle des professionnels de la petite enfance est non seulement d'accueillir les émotions mais aussi d'aider à « muscler » leur cerveau en leur donnant des compétences émotionnelles.

## Les professionnels ont aussi un grand rôle à tenir dans l'expression de leurs propres émotions ?

### Isabelle Filliozat :

Les enfants passent beaucoup de temps avec les pros. Leur montrer comment vous gérez votre émotion va leur servir d'exemple.

Si vous souhaitez travailler sur la colère avec les petits, vous pouvez vous mettre en scène. Vous raccrochez le téléphone avec une personne qui vous a mise en colère. Puis vous verbalisez l'émotion : « Oh je suis furieuse, cette personne m'énerve ! J'ai envie de casser le téléphone ! Mais je vais souffler à la place ».

Et là, vous soufflez. Ostensiblement. Vous exagérez la situation et vous donnez la technique. Auparavant, on enseigne à l'enfant le fait de souffler dans un verre d'eau avec une paille.

On associe ensuite le souffle à la colère en jouant avec des figurines et en inventant des dialogues du type « Le lapin voulait taper le hérisson tellement il était en colère ! Mais au lieu de le frapper, il a soufflé très fort ». Vous pouvez ensuite jouer à « pour de faux ».

Vous dites alors aux enfants « pour de faux, tu serais énervé, et tu soufflerais »...

Au bout de quelque temps, l'enfant soufflera spontanément au lieu de taper.

Si toutefois vous voyez l'un d'entre eux qui s'apprête à mordre ou à taper, glissez-lui de la manière la plus légère possible « Souffle ! ». Et il le fera très probablement.

Et grâce aux compétences émotionnelles enseignées aux petits, la vie dans la structure ou chez l'assistante maternelle change durablement !



Pour aller plus loin, quelques livres d'Isabelle Filliozat :  
Au cœur des émotions de l'enfant, Marabout  
Le cahier des émotions, Nathan

Et aussi : <http://www.filliozat.net/>



AcF

Source : TSA Quotidien  
Le 18/03/2019

## ADESSADOMICILE REFUSE DE DONNER « LA CLÉ DE L'AIDE À DOMICILE AUX INSTITUTIONS »

Alors que les résultats de la concertation Grand âge et autonomie se matérialiseront le 28 mars prochain, jour de la remise du rapport de Dominique Libault à Agnès Buzyn, une inquiétude commence à pointer du côté des acteurs associatifs du domicile, par la voix de la fédération Adessadomicile : « Nous le savons tous, à une écrasante majorité, les français souhaitent vieillir à domicile.

Paradoxalement, les débats de ces dernières semaines autour de la consultation « Grand âge et autonomie », désignent les Ehpad comme principale réponse à ce désir, en contradiction complète avec le choix des personnes.

Si l'Ehpad représente une réponse adaptée dans certaines situations de grande perte d'autonomie, notamment en lien avec les maladies neurodégénératives, il faudrait être naïf pour penser qu'en donnant la clé de l'aide à domicile aux institutions, ces dernières mettront tout en œuvre pour maintenir les personnes chez elles », déclare Adessadomicile dans un communiqué.

« Plutôt que d'essayer d'institutionnaliser le domicile, il est urgent de donner aux entreprises associatives de notre secteur les moyens de continuer d'accompagner dignement les personnes ayant fait le choix de vieillir à domicile », avance-t-elle.

AM

Source : Les pros de la petite Enfance le 19/03/2019  
Nadège R, Assistante maternelle

## ASSISTANTE MATERNELLE : QU'ADVIENT-IL PARFOIS DE NOTRE CRÉDIBILITÉ ?

**C'est une question que je pose là et qui peut sembler étrange. Mais que veut-elle dire par là ? La crédibilité au fond c'est quoi ?**

**Eh bien on est crédible quand on raconte quelque chose qui est vrai ou a l'air vrai.**

**Mais parfois, un interlocuteur en face peut mettre tout à coup votre parole en doute et c'est là que le bât blesse !**

Elle s'est levée ce matin assez fatiguée comme d'habitude en ce moment. Mais la routine, le boulot, il faut bien enchaîner alors une fois levée, elle s'est mise en route. Du coup la journée a commencé : l'accueil, l'arrivée des enfants, les premiers jeux.

Jusque-là tout va bien. Quelques bêtises de certains petits, comme tous les jours, elle a fait les gros yeux, ça en est resté là.

La journée s'est déroulée ainsi, sans véritable encombre, et aux transmissions du soir, le couperet s'abat, aussi soudain que sévère : cette phrase qui tombe, qui fait mal : « hier la petite a dit que vous lui aviez tapé les fesses ».

Choc. Silence. Et ce regard de la maman, doux mais implacable. On sait ce qui se passe dans la tête du parent à ce moment-là : son bébé, la chair de sa chair a porté une accusation grave et en plus ce matin, ne voulait pas venir. Comme pour appuyer ces faits désastreux.

### Comment répliquer ?

Que répondre face à une accusation pas clairement dite mais parfaitement insinuée ? En deux secondes, elle retourne à son rang de salariée qui doit rendre des comptes : seule ou en MAM c'est le même combat, la maman n'était pas là ! Forcément elle ne me croira pas, se dit l'assistante maternelle blessée.

Elle tente d'expliquer que l'enfant avait été réprimandée lors d'une bêtise mais que c'est le seul incident qu'il y a eu. Elle ne comprend pas, elle en perd même ses mots et ceux de l'enfant la blesse : pourquoi la petite a dit ça ?

Elle se sent blessée et tente de rassurer la maman : non jamais elle ne l'a tapée, elle s'est juste fâchée une fois car elle n'avait pas écouté, elle ne comprend pas qu'elle ait raconté ça.

Deuxième question tranchante : « lui avez-vous crié dessus fort ? »...

Là, il faut être honnête : « vous m'avez déjà vu gronder les enfants, lorsque ce fut nécessaire, même devant un parent je ne m'en cachais pas, oui je lui dis que je n'étais pas d'accord, et j'ai fait les gros yeux mais ni plus ni moins que je ne le fais d'habitude. »

### Comment va-t-elle la croire à présent ? Comment rester crédible ?

Surtout devant la vérité ? L'assistante maternelle n'est pas stupide, elle sait bien que ce genre d'incident va rester entre eux un moment et peut se révéler désastreux pour la suite du contrat. Mais lorsque le fait rapporté est faux, on ne peut pas plaider coupable ! L'assistante maternelle a son honneur et veut se faire entendre.

Comment dissiper des doutes quand aucun témoin ne peut parler ? C'est sa parole contre celle de l'enfant, elle le sait.



## Comment lui faire confiance maintenant ?

Se demande la maman. Elle n'a pas trop hésité à en parler, en même temps il s'agit de son bébé. Pourquoi son enfant mentirait ? Elle demande à la nounou, mais celle-ci reste bouche bée. Silence. Un silence coupable peut être ? Celle-ci dément finalement, elle n'en a rien fait. Elle a l'air sincèrement troublée mais la maman préfère se méfier.

Il s'agit de son bébé ! Elle se doit d'en parler.

L'aurait-elle grondé trop fort ? Et son enfant en aurait été traumatisé ? Mais là encore, l'assistante maternelle s'innocente, fait appel aux bons sens de la maman.

Cette dernière ne sait plus quoi penser, quand elle y réfléchit il y a eu cette fois où l'enfant s'était plaint d'avoir mal à la nuque, et cette fois où elle n'avait pas eu faim, c'était bizarre ça aussi ! Et il restait un peu de selle sur une des chaussettes lors d'un accident de couches il y a deux mois...

Cela fait beaucoup non, vous ne pensez pas ? Pourtant elle plaide non coupable, elle a l'air blessée de ces paroles. En même temps à quoi elle s'attendait finalement ? se questionne la maman... Si elle a vraiment tapé mon enfant parce qu'il a fait une bêtise, elle ne va pas me le dire !

Et voilà : c'est ça la crédibilité ! Un professionnel de la petite enfance en fait souvent les frais ! Il arrive parfois qu'un enfant rapporte un incident qui n'a pas eu lieu au même titre qu'il va dire avoir fait de la peinture alors qu'il a dessiné, ou dit qu'il avait joué avec Romain alors que ce dernier est en vacances !

Parce que ces faits peuvent être vrais et sont graves, la crédibilité de l'adulte travaillant avec un enfant est alors remise en question d'un coup de balai.

Le pire c'est que l'on se met à la place du parent. On en ferait sûrement autant. Mais là, nous sommes de l'autre côté, l'assistante maternelle peut avoir dit la vérité et être réellement blessée de ces propos. Car elle sait au fond qu'elle ne peut rien prouver !

C'est un contrat tacite de confiance entre l'assistante maternelle et les parents. Et la moindre poussière dans cette relation complexe peut s'avérer dévastatrice.



Le doute s'installera toujours, partout. Et c'est la parole d'un enfant contre celle de l'assistante maternelle...

Blessée elle restera sur sa position et ça en restera là, elle sait juste que maintenant elle va marcher sur des œufs constamment, à cause d'un fait qu'elle n'a pas commis.

Elle aura peur de réprimander cet enfant, elle fera doublement attention car elle sait qu'avec les parents ce ne sera plus comme avant.



AM

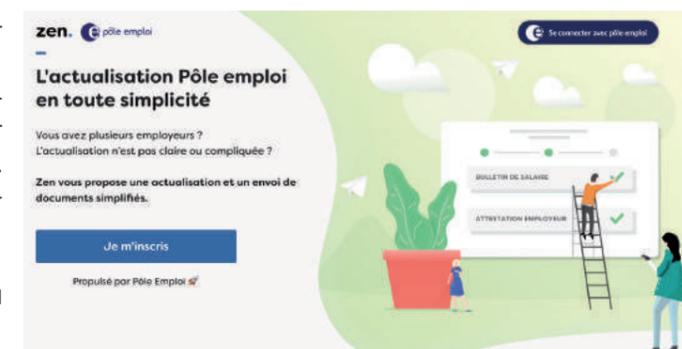
Source : Les Pros de la Petite Enfance  
Le 11/03/2019

## HAUTS DE FRANCE : ZEN PÔLE EMPLOI AIDE LES ASSISTANTES MATERNELLES À GÉRER LEURS DROITS

Zen Pôle Emploi est ce qu'on appelle une Start up d'état. C'est un programme innovant mis en place, à titre expérimental dans les Hauts de France par Pôle Emploi de France qui permet aux assmat d'actualiser leurs droits et d'envoyer les justificatifs adaptés à leur métier.

Tout peut se faire en trois secondes et trois clics sur le site Zen Pôle Emploi. L'assistante maternelle s'identifie, rentre le nombre d'heures travaillées et son salaire employeur par employeur. Et la liste des documents à fournir apparaît.

Le service existe depuis mai 2018. Il a été testé par 100 professionnelles.



Aujourd'hui il s'ouvre aux 30 000 assistantes maternelles des Hauts de France et leur offre la possibilité à d'être assistés dans la gestion de leurs droits. Après inscription sur le site : 1. actualisation de sa situation, 2. envoi des justificatifs 3. indemnisation  
Premier constat : celles qui l'ont testé, l'ont adopté. Deuxième point : il y a eu beaucoup moins d'erreurs et notamment une forte diminution des cas de trop-perçus.  
A noter : le recours à Zen Pôle Emploi est facultatif. Et il ne dispense pas d'une inscription à Pôle Emploi, puisque c'est juste un outil de gestion des droits.

AM

Source : Les Pros de la Petite Enfance  
Le 11/03/2019

## ORDONNANCES SUR LES MODES D'ACCUEIL : LE POINT SUR LE CALENDRIER

On en sait un peu plus sur le calendrier des futures ordonnances destinées à faciliter le développement des modes d'accueil. Publiées d'ici cet été, elles entreront progressivement en vigueur entre octobre 2019 et janvier 2020.

Les derniers groupes de travail se sont réunis de septembre 2018 à fin janvier 2019 et leurs participants ont été invités à produire des contributions écrites durant le mois de février.

La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) est en train de tirer [le bilan de cette concertation](#) qui, rappelons-le, a permis aux différents acteurs du secteur d'échanger à partir d'un pré-projet qu'elle avait concocté.



## Des groupes de travail autour de pré-propositions

Des pré-propositions qui ne s'interdisaient rien a priori et qui parfois ont entraîné de franches oppositions ou des réactions mitigées. Les acteurs participant à la concertation ont été d'accord sur deux points : la nécessité développer les offres d'accueil afin de permettre aux familles la conciliation vie professionnelle / vie privée et la volonté de préserver la qualité de l'accueil.

En revanche, ils ne n'étaient évidemment pas sur les moyens pour y parvenir. Preuve en est d'une part le communiqué de [Pas de bébés à la Consigne](#) et d'autre part celui de la [Fédération Française des Entreprises de Crèches](#) (FFEC).

Mais rappelle-t-on à la DGCS « le but n'était pas la recherche d'un consensus mais plutôt pour nous de voir parmi ce que nous proposons ce qui était pertinent , ce qui l'était moins et devait être abandonné ou amendé ».

## Un projet post-concertation soumis à consultation

Dans les prochains jours, le DGCS communiquera le bilan de la concertation à tous les participants des groupes de travail. Ensuite, lors d'une deuxième étape, elle rendra public un projet post-concertation qui sera soumis à des consultations « ciblées, thématiques et institutionnelles ».

Les avis recueillis permettront ainsi de compléter les contributions des différents groupes de travail. Sur cette base, après décision du cabinet de la Ministre Agnès Buzyn, la rédaction des ordonnances pourra commencer.

## Prendre le temps de la réflexion

Pas de précipitation. C'est le souhait aussi de la DGCS qui sera en charge de la rédaction des ordonnances. Car certaines mesures, comme celle devant clarifier la réglementation de l'aide à l'administration des médicaments par exemple, nécessitent des investigations supplémentaires et des avis complémentaires.

Les mesures touchant à des normes générales (non spécifiques aux EAJE) aussi.

Par ailleurs, il y a la volonté de tenir compte de travaux en cours : ceux du [Conseil de l'enfance du HCFEA](#) sur la qualité de l'accueil (remise du rapport le 22 mars), de [la mission PMI](#) de la députée Michèle Peyron (rapport retradé mais très attendu) mais aussi ceux de la [mission Santé Accueil. Éducation](#) (rapport prévu pour ce mois-ci ) ou encore de [Sophie Marinopoulos](#) sur l'éveil culturel et artistique.

Une remise à plat des normes ne se fait pas tous les ans et il faut donc réfléchir à tous les impacts que ces ordonnances pourraient avoir. D'où cette idée qu'il faut prendre son temps.

## Pas de rétroactivité mais une période de transition

A priori les ordonnances seront prêtes et publiées d'ici l'été. Certaines pourront rentrer en vigueur dès octobre, d'autres seulement en janvier 2020. « Leur entrée en vigueur prendra un peu de temps explique Pierre-Yves Manchon, chef du bureau de la famille et de la parentalité à la DGCS car certaines mesures auront des implications réglementaires.

A l'intérieur de chaque ordonnance, seront présentées les modalités d'entrée en vigueur pour chaque disposition ».

Les ordonnances ne seront pas rétroactives. En revanche il y aura une période de transition de 5 à 10 ans pour permettre aux différents modes d'accueil de se mettre en conformité avec les nouvelles normes. Le but étant d'éviter des modes d'accueil à deux vitesses.

## Des objectifs clairs mais des propositions encore incertaines

Si le contenu des futures ordonnances reste encore en suspens, le cap reste en revanche clair : repenser les modes d'accueil dans leur globalité, leur donner plus de cohérence et d'unité, trouver une articulation entre simplification des normes, souplesse et qualité de l'accueil afin de faciliter la création de places, élaborer des règles nationales opposables, précises afin que cesse l'insécurité engendrée par les marges d'interprétation des normes actuelles.

On ne pourra faire l'économie de régler une bonne fois pour toute la question des « surfaces minimales » dans les structures collectives, celle de l'aide à l'administration des médicaments, ou du projet d'accueil. Touchera-t-on aux normes concernant le taux d'encadrement et la qualification des professionnels ?

Probablement pas. Il se dit, au sein même de la DGCS qu'il n'est pas question de passer d'une logique de diplômes à une logique de métiers. Que tout ne sera pas bouleversé et que la règle des 40/ 60 (quota entre personnels qualifiés et personnels diplômés du fameux décret Morano) ne se sera pas modifiée. En revanche un travail autour de la création de passerelles pour que des évolutions de carrière soient possible est en cours.

Lire aussi : Ordonnances sur les modes d'accueil : [le bilan de la concertation](#)



iStock



AF

Source : TSA Quotidien le 11/03/2019  
Par Laetitia Darmon

## « SE HISSER À LA HAUTEUR DES TOUT-PETITS EN PROTECTION DE L'ENFANCE »

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) vient de publier un rapport sur la prise en charge des enfants de moins de six ans qui met l'accent sur les besoins spécifiques des tout petits, la nécessité d'y former les professionnels et d'inviter les politiques et les institutions à en tenir compte. Une de ses autrices, Anne Oui, en évoque les grandes lignes.



Anne Oui, l'une des autrices du rapport de l'ONPE

TSA :

Vous avez intitulé votre rapport « Penser petit » [1]. Comment entendre cette expression ?

ANNE OUI :

Penser petit, c'est se mettre à la hauteur des enfants placés pour observer et comprendre ce qu'ils ressentent. C'est essentiel, et c'est pourquoi nous avons mis en exergue une citation de Janus Korczak qui parle « de nous élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments. De nous élever, nous étirer, nous mettre sur la pointe des pieds, nous tendre. Pour ne pas les blesser ». Cela vaut tant pour les praticiens qui les prennent en charge que pour les politiques et les institutions.

TSA :

S'il faut le rappeler, c'est que cela reste difficile ?

ANNE OUI :

En effet, se mettre à hauteur d'enfant, être attentif à ce qui est vraiment nécessaire pour eux, n'est pas simple pour les adultes. D'abord parce qu'on est adulte-centrés et parce que les petits enfants confiés ont des besoins spécifiques comme le souligne la conférence de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance. Nous avons essayé de montrer comment ils se déclinent pour la petite enfance, à partir des expériences de terrain que nous avons observées. Je pense par exemple à un service de placement familial qui avait tenu à monter une équipe dédiée à la petite enfance. Ou à la pouponnière Ermitage qui a des pratiques très réfléchies pour assurer des soins personnalisés avec des personnes de référence, et pour construire un sentiment de continuité pour l'enfant via l'organisation de l'équipe. Ou encore à trois services d'accueils de jour qui accueillaient des petits enfants placés et leur(s) parent(s), soit ensemble, soit sur des temps séparés.

AF

Le point commun à toutes ces expériences est une grande réflexivité sur les pratiques : bien sûr, le travail des professionnels s'assoit sur un socle de connaissances, mais cela n'aboutit pas à des manières d'agir systématiques, les équipes se questionnent à chaque fois sur ce qui se passe spécifiquement pour un enfant donné et adaptent leur façon de faire.

TSA :

Vous mettez beaucoup l'accent sur la formation dans le rapport. Est-elle insuffisante ?

ANNE OUI :

Je ne dirais pas cela, mais plutôt qu'on a repéré des points de vigilance. Il est très important en effet que les structures aient des professionnels qualifiés en petite enfance, or ce n'est pas toujours le cas. Les maisons d'enfants à caractère social (Mecs) par exemple emploient en majorité des éducateurs spécialisés, qui n'ont pas toujours reçu de qualification particulière sur le jeune enfant. Par ailleurs, travailler avec les jeunes enfants nécessite de comprendre leur langage.

Or comme l'a souligné l'anthropologue Elsa Zotian [2] dans un rapport de recherche très intéressant, la non-parole des jeunes enfants – qu'ils soient trop petits pour avoir accès au langage, ou qu'ils présentent des retards et blocages à cet effet – met les professionnels dans une grande incertitude. Y faire face nécessite une observation et une interprétation des indicateurs non verbaux par les professionnels, pas seuls mais à plusieurs.

À cela doit s'ajouter un travail de réflexivité sur leur propre pratique et sur ses effets sur les enfants, comme le disait Sylviane Giampino dans un récent rapport, c'est-à-dire un travail pour « comprendre l'impact sur l'autre et sur soi de ce qui est fait et de ce qui est dit ». Or tout cela implique de se former.

TSA :

De quelle façon appréhender la formation des assistants familiaux ?

ANNE OUI :

Ils doivent eux aussi être formés aux besoins spécifiques des enfants. Mais nous avons également repéré, concernant le placement familial, un besoin que nous avons qualifié de formation-accompagnement. Les assistants familiaux doivent développer leur sensibilité aux besoins d'attachement des enfants placés. Ces derniers peuvent être difficiles à apaiser, avoir du mal à tirer profit d'un maternage positif, ce qui est déstabilisant pour ceux qui s'en occupent. Certaines familles finissent par ne plus supporter leurs manifestations de mal-être.

Deux services que nous avons rencontrés ont perçu que cette incompréhension des assistants familiaux autour de la question des troubles de l'attachement était source de ruptures de placement pour de petits enfants, ruptures qui présagent mal de la suite. Ils ont développé une formation-accompagnement pour aider les assistantes familiales à répondre de manière plus sensible aux besoins d'attachement des jeunes enfants. C'est essentiel à la fois pour éviter de telles ruptures et parce qu'on a des problèmes de recrutement des familles d'accueil.



**TSA :**

Parmi les préconisations, vous émettez des réserves pour le placement à domicile des plus jeunes. Est-ce à éviter ?

**ANNE OUI :**

Nous disons qu'il est nécessaire d'être très prudent sur cette pratique. Nous n'avons pas visité – mais notre regard ne prétend pas être exhaustif – de service de placement éducatif à domicile (PEAD) dédié aux jeunes enfants et nous avons eu des retours de services soulignant leurs difficultés dans l'accueil de jeunes enfants ayant fait l'objet d'un PEAD. Donc si de tels services doivent être créés et ouverts aux jeunes enfants, ils doivent fournir des garanties extrêmement fortes en termes de sécurité pour les enfants.

Cela suppose d'être très formé sur les besoins spécifiques des enfants, pour ne pas les exposer à des négligences prolongées et à des conditions de vie qui risquent d'être très péjoratives pour leur avenir.

La question de l'indication y est donc très importante. En outre, ce type de dispositif a été inventé à la base pour des enfants plus grands, capables d'exprimer que ça ne va pas mieux pour eux à la maison. Avec les petits, ça nous paraît plus compliqué.

**TSA :**

Vous revenez également sur la question de la santé...

**ANNE OUI :**

Oui, nous insistons à nouveau sur le partenariat nécessaire avec le secteur de la santé. Les jeunes enfants placés présentent un état de santé qui nécessite une prise en charge médicale spécifique.

À Mulhouse, une pédiatre que nous avons rencontrée disait qu'elle ne s'était pas attendue à voir des enfants avec des problématiques de santé si impressionnantes.

La pédopsychiatre Rosa Mascaro, qui a créé le dispositif Le fil d'Ariane, nous a quant à elle alertés sur les manifestations corporelles de tout petits enfants, par exemple de bébés qui n'ont pas été portés de manière suffisamment contenant, et qui n'arrivent pas à se retourner. D'où l'importance de développer dans les équipes des compétences en psychomotricité.

**TSA :**

Votre rapport se veut rassembleur : il valorise toutes les approches utiles à la prise en charge des enfants, par-delà les querelles de chapelles.

**ANNE OUI :**

Oui, nous souhaitons rappeler tous les champs de compétences disponibles et nécessaires pour les professionnels intervenant dans ce champ.

Nous avons donc identifié quatre axes de connaissances disponibles : l'apport des approches développementales ; l'apport des théories sur les liens interpersonnels ; l'apport des neurosciences dans la compréhension des besoins de l'enfant et de l'impact des trauma-

tismes précoces ; et enfin la connaissance produite sur les signes de souffrance du jeune enfant et sur ses réactions à la séparation.

Nous renvoyons aussi, en bibliographie, vers de nombreuses ressources disponibles en ligne et vers des fiches détaillant les pratiques des structures que nous avons rencontrées. En espérant que cela bénéficie au plus grand nombre.

[1] «Penser petit. Des politiques et des pratiques au service des enfants de moins de 6 ans confiés». Rapport d'étude coordonné par Anne Oui, chargée de mission, Émilie Cole et Louise Genest, chargées d'études. ONPE, mars 2019.

[2] Zotian E. Les professionnels face aux modes d'expression des jeunes enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Rapport final, juillet 2017.

AF

Source : Les pros de la Petite Enfance - le 14/03/2019  
Par Gaëlle Guernalec-Levy

## UN SOUTIEN À LA PARENTALITÉ INTÉGRÉ EN PSYCHIATRIE ADULTE

Une équipe néerlandaise a testé la prise en compte de la parentalité des patients adultes au sein d'un service de psychiatrie avec la mise en place de sessions mensuelles de psychoéducation sur l'impact de la maladie mentale des parents sur les enfants.

Près de 45% des patients qui reçoivent des soins psychiatriques pour adultes sont parents. Le fait d'avoir un parent porteur d'une maladie mentale affecte considérablement le bien-être des enfants.

Deux tiers des enfants dont un parent souffre d'une dépression sévère ou d'un trouble de l'anxiété développeront un trouble psychique avant l'âge de 35 ans. C'est le panorama dressé par les auteurs néerlandais de cet article\* paru dans *Frontiers Psychiatry*. Leur objectif était de tester la faisabilité et l'acceptabilité d'un dispositif de soutien à la parentalité des adultes traités pour dépression sévère ou troubles de l'anxiété. Les Pays Bas proposent déjà diverses interventions préventives auprès des enfants de patients en psychiatrie mais seuls 1% des enfants concernés y accèdent.



Pour les auteurs le premier pas est déjà de se poser la question de la présence éventuelle d'enfants lorsqu'on traite un adulte.

En Norvège depuis 2010 comme au Pays-Bas depuis 2017, il est obligatoire de répertorier le nombre d'enfants mineurs à la charge du patient adulte. (...)



## AF JOURNEES JAS

### 12ÈMES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Jeudi 4 et vendredi 5 juillet 2019  
au Parc Chanot à Marseille

#besoinderepères

■ Professionnels, institutions, enfants, familles : dans un contexte de plus en plus complexe, chacun, à sa place, a plus que jamais un même besoin de repères.

■ Du côté des enfants qui doivent être protégés : repères identitaires, affectifs, juridiques, repères du présent et de l'avenir... Du côté des adultes qui doivent protéger : sens de l'action, cadre de réflexion et d'intervention, outils, référentiels, études d'impact...

■ Quels sont, pour les uns et pour les autres les principaux repères à consolider, construire ou déconstruire ? Qu'impliquent-ils concrètement ? En quoi leur consolidation et leur convergence sont-elles déterminantes pour que les perspectives offertes par la loi du 14 mars 2016 s'avèrent réellement prometteuses pour les enfants concernés et porteuses de sens pour les professionnels ? Et que chacun retrouve un peu de confiance en l'avenir.

### SÉANCES PLÉNIÈRES

#### QUELS REPÈRES POUR LES UNS ET LES AUTRES ? QUELLES IMPLICATIONS CONCRÈTES ?

Côté jeunes, familles, professionnels : quels repères à construire ou consolider ? Quelles implications dans les pratiques, pour les institutions et pour la gouvernance ? En présence de jeunes sortants de l'ASE, de parents, de professionnels, de diverses personnalités (philosophe et sociologue) reconnues sur ces questions, et des principaux décideurs nationaux et locaux concernés.

#### LA PROTECTION DE L'ENFANCE VUE PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES MÉDIAS : DES REPÈRES À DÉCONSTRUIRE ?

Comment contrecarrer l'image quasi exclusivement sensationnaliste livrée par les médias de la protection de l'enfance, qui dessert les professionnels comme les jeunes accompagnés dans la perception qu'en a la société civile ? Comment mieux communiquer ? Quels



### RENSEIGNEMENTS ET PRÉ-INSCRIPTIONS

Journal des Acteurs Sociaux (JAS)  
assises@lejas.com

Le programme détaillé  
sera disponible à la mi-mars  
sur nos sites :  
[www.lejas.com](http://www.lejas.com)  
[www.lebpe.fr](http://www.lebpe.fr)

## AF

repères donner ? Quel rôle pour les autres vecteurs culturels comme le cinéma, le web... ? En présence de journalistes, travailleurs sociaux, jeunes sortants de l'ASE, et artistes.

#### ATELIERS : PRÉSENTATION D'EXPÉRIENCES CONCRÈTES ET DÉBAT AVEC LE PUBLIC :

1. Cohérence des parcours : que doit-on rechercher ?
2. Intervention à domicile (de la prévention à la protection) : que doit-on repenser ?
3. Droits de l'enfant et pratiques professionnelles : comment les faire vivre au quotidien ?
4. Participation des jeunes et des familles : quelles nouvelles approches doit-on développer ?
5. Jeunes Majeurs : qu'est-ce qui doit changer et comment ?
6. Protection de l'enfance et santé : quelles coopérations faut-il construire urgemment ?

Ces 12èmes Assises sont organisées par le Journal des Acteurs Sociaux (Jas) en partenariat avec l'Odas et l'ensemble des institutions composant le comité de pilotage national.

#### RENSEIGNEMENTS :

Maria Lillo - tél. : 01 53 10 24 10- Email : [assises@lejas.com](mailto:assises@lejas.com)  
Web : [www.lejas.com](http://www.lejas.com) - [www.lebpe.fr](http://www.lebpe.fr)

## AF RAPPORT ONPE



### PENSER PETIT DES POLITIQUES ET DES PRATIQUES AU SERVICE DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS CONFISÉS

Rapport d'étude coordonné par Anne Oui, chargée de mission, Émilie Cole et Louise Genest, chargées d'études.

Au cours des dernières années, beaucoup de travaux d'étude menés dans le champ de la protection de l'enfance ont porté sur des publics d'adolescents éprouvant des difficultés multiples et de jeunes en phase de transition à l'âge adulte.

Au moment où la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant édicte plusieurs dispositions à destination des très jeunes enfants âgés de moins de 2 ans, une prise de conscience semble émerger quant à l'insuffisance de regard des politiques publiques sur la situation des jeunes enfants en général. Ce constat partagé par différents acteurs a conduit à l'inscription de la situation de cette population enfantine à l'agenda de plusieurs instances et initiatives nationales.

[Lire le rapport](#)

AF

Source : TSA Quotidien le 01/03/2019  
Par Noël Bouttier

## DEUX DÉPUTÉS VEULENT RATTACHER LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE À LA PJJ

Deux parlementaires ont rédigé un rapport d'information sur l'ordonnance de 1945 et plus généralement sur la justice des mineurs. Ils expriment un attachement à l'esprit de l'ordonnance, mais proposent diverses simplifications. D'autre part, la prévention spécialisée devrait être retirée au département pour être confiée à la protection judiciaire de la jeunesse.

«La question de l'enfance coupable est une des plus urgentes de l'époque présente.» En 1945, l'exposé des motifs de l'ordonnance du 2 février sur la justice des mineurs traduit le contexte d'après-guerre.

Le rapport d'information de l'Assemblée nationale présenté par Jean Terrier (LREM) et Cécile Untermaier (PS) explique que cette ordonnance est le fruit d'une longue construction de réponses spécifiques apportées aux comportements délinquants des jeunes. C'est seulement en 1840 que sont apparus des établissements propres aux mineurs délinquants...

### Réformer l'ordonnance de 1945 par... ordonnance

Comme on le sait, l'ordonnance de 1945 cristallise diverses critiques : «défaut de lisibilité, délais excessifs, manque de moyens, sévérité insuffisante, inadaptation à la jeunesse d'aujourd'hui», énumèrent le rapport. Pourtant, le bilan chiffré oblige à la nuance : deux tiers des jeunes passés devant un juge n'y sont jamais retournés.

Cette ordonnance a été à quatre reprises modifiée par la loi, dans le sens d'une plus grande sévérité. Le gouvernement souhaite encore aller plus loin en réformant cette ordonnance par voie... d'ordonnance. Le présent rapport parlementaire entend éclairer l'exécutif. Ses deux auteurs souhaitent que des dispositions soient également prises sur le volet de la prévention de la délinquance.

### Beaucoup de détentions provisoires

Dans un premier temps, le rapport déconstruit quelques idées reçues : non, il n'y a pas d'explosion de la délinquance juvénile. En 2017, elle a même baissé sur un an de plus de 7 %. La justice est plus sévère avec les mineurs : plus de 90 % des affaires donnent lieu à des poursuites ou à des procédures (le taux était de 15 point inférieur en 2000).

Cette judiciarisation n'est pas forcément positif dans la mesure où la justice est embouteillée et elle perd en partie sa fonction symbolique.

Au 1er janvier 2018, il y avait 783 mineurs sous écrou dont les trois quarts en détention provisoire. Le rapport explique que de nombreux mineurs non accompagnés sont placés en détention provisoire «faute de solution en milieu ouvert».



### Trois catégories de délinquance des mineurs

Le ministère de la justice note une aggravation des délits commis par des mineurs qui sont de plus en plus jeunes. Le sociologue Denis Salas propose une typologie en trois catégories de délinquance chez les mineurs : la délinquance initiatique (deux tiers des jeunes confrontés à la justice) ; la délinquance pathologique (commise par des jeunes dans une situation sociale et familiale complexe) ; la délinquance d'exclusion (infractions graves et répétées souvent commis en bande).

La relation entre délinquance et enfance en danger est établie : «50 % des mineurs pris en charge ont également fait l'objet d'un suivi au titre de l'enfance en danger», note le rapport. Bien entendu, ce phénomène s'accompagne de graves difficultés scolaires. Des classes-relais ont été mises en place pour ces jeunes en rupture scolaire. Avec des résultats plutôt probants. Les deux parlementaires proposent d'en créer davantage.

### Trois principes fondamentaux

Alors que faut-il changer dans la justice des mineurs ? Le rapport rappelle les trois principes reconnus comme fondamentaux par le Conseil constitutionnel (décision du 29 août 2002) : l'atténuation de responsabilité en fonction de l'âge ; la nécessité de rechercher le relèvement éducatif et moral par des mesures adaptées à leur âge et leur personnalité ; une juridiction spécialisée ou des procédures appropriées. Sur ce plan, les parlementaires proposent d'accroître la formation spécifique des magistrats des parquets pour mineurs.

### Manque de moyens

A l'égard de l'ordonnance de 1945, les rapporteurs pensent qu'il faut préserver son esprit, mais l'adapter pour répondre à trois données : «l'évolution des publics, les mutations des types d'infractions, les exigences de la société». Les parlementaires expliquent qu'elle devient très difficile à appliquer, d'autant que le manque de moyens aussi bien dans les tribunaux pour enfants qu'à la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) complique encore la donne.



### CEF : évaluer le parcours des jeunes

De façon très concrète, les parlementaires demandent un effort sur les centres éducatifs fermés (CEF) pour lesquels l'Igas avait tiré la sonnette d'alarme. Il convient donc de revaloriser le statut des personnels et de mieux former les éducateurs à une intervention en milieu fermé. Alors que la loi de programmation de la justice prévoit la création de 20 nouveaux CEF, Jean Terlier et Cécile Untermaier insistent pour que soit effectuée une vraie évaluation du parcours des jeunes.

Il est proposé également de mettre en place un code pénal des mineurs pour «permettre une clarification et une simplification de l'ordonnance de 1945.» Sur l'âge pénal de responsabilité pénale des mineurs, seule la rapporteur Untermaier souhaite qu'il soit fixé à 13 ans. Inégalités territoriales sur la prévention spécialisée

Concernant la prévention de la délinquance, le rapport note qu'il s'agit d'une dépense facultative des départements. Résultat, selon l'ancien juge Jean-Pierre Rosenczweig : «17 % des départements n'effectuent plus de prévention spécialisée.» Aussi les parlementaires proposent-ils que les compétences en matière de prévention spécialisée soient confiées à la PJJ. Cela permettrait, estime le rapport, de «garantir une égalité entre les territoires».

Quid du passage à la majorité ? Tout le monde indique que c'est un moment déterminant pour le jeune fragile. En effet, les peines deviennent beaucoup plus sévères alors que la maturité n'est pas instantanément au rendez-vous. Aussi est-il suggéré que l'éducateur référent continue à suivre le jeune jusqu'à 21 ans.

Source : La Gazette Santé social le 08/03/2019  
Par Nathalie Levray

### LA SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT, UN CHANGEMENT DE PARADIGME

En juin 2018, le mouvement associatif a remis au Premier ministre un rapport « Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement ». Le gouvernement a présenté fin novembre un panel de mesures.

L'enjeu est important dans le secteur social et médico-social, à condition de faire prévaloir le projet associatif et de ne pas confondre salariat et bénévolat.

[Lire l'article](#)



Dessin Pascal Gros



AF

Source : Slate le 20/03/2019

Par Elsa Gambin Journaliste indépendante, ancienne éducatrice spécialisée

### FAMILLES D'ACCUEIL, UN SACERDOCE QUI EN VAUT LA PEINE

**Le métier est dur, encore trop peu valorisé et commence à peiner du sous-effectif. Caroline, Marie-Claire et Paul ne regrettent pourtant pas leur décision de devenir assistants familiaux.**



«C'est formidable d'être des "figures parentales" pour les enfants qui en ont besoin.» | Loïc Venance / AFP

En septembre 2018, [le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté](#) d'Emmanuel Macron annonçait notamment un travail autour des défaillances des «sorties sèches» des jeunes issus de la protection de l'enfance.

Le 25 janvier 2019, un secrétaire d'État chargé des questions liées à la protection de l'enfance a –enfin– été nommé, en la personne [d'Adrien Taquet](#).

Mardi 12 mars, le collectif La rue à 18 ans organisait [une soirée de mobilisation](#) autour de [la proposition de loi de la députée Brigitte Bourguignon](#) visant à rendre obligatoire l'accompagnement des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) jusqu'à 21 ans.

Mais si les acteurs de la protection de l'enfance font entendre leurs voix ces derniers mois, il convient de ne pas en oublier une, celle des assistantes et assistants familiaux (AF). Oubliez la mièvrerie de [la série](#) avec Virginie Lemoine.

L'assistant familial (qui est le terme exact depuis [la loi de 2005](#), l'assistant familial étant la personne qui obtient l'agrément, la «famille d'accueil» désignant l'ensemble des membres de la famille vivant sous ce toit) accueille à son domicile, de façon permanente (c'est-à-dire jour et nuit), des jeunes placés sur décision de justice, du bébé jusqu'au jeune adulte de moins de 21 ans –une prise en charge pouvant se poursuivre au-delà de 18 ans avec un [contrat jeune majeur](#) par exemple, parfois difficile à obtenir selon les départements.



Qui sont-elles, ces familles d'accueil, souvent en reconversion professionnelle, celles «qui tiennent», celles qui ne lâchent rien?

Et comment les départements ou les associations, leurs employeurs, peuvent-ils contribuer à la pérennité de leur travail ?

### « Une incidence sur toute la famille »

Caroline fait partie de celles qui se sont reconverties, abandonnant au passage un emploi de cadre à Londres, très bien rémunéré.

Une transition qu'elle a vécue comme une évidence: «Au décès de ma mère, je réalise à quel point le rôle de parent est primordial. Je me dis que mon mari et moi avons beaucoup à leur offrir. Cette vocation "réveillée", je l'avais peut-être en moi depuis longtemps...».

Elle attend alors que sa fille de 5 ans soit plus âgée pour accueillir. «Ça implique toute la famille, je voulais qu'elle soit en âge de comprendre.»

De fait, cette fonction familiale supplétive va toucher jusqu'à la famille élargie de l'assistante familiale: grands-parents, oncles et tantes, amis... Sans doute est-ce l'une des raisons des nombreuses hésitations de familles tentées par le métier.

«Lors des entretiens pour obtenir l'agrément, les psys et travailleurs sociaux vous poussent dans vos retranchements, et c'est tant mieux. Il faut réaliser que ce choix va avoir une incidence sur toute la famille», soutient l'assistante familiale de 48 ans.

Actuellement, Caroline a sous son toit une petite fille de 11 ans, le même âge qu'a aujourd'hui sa fille.

De manière générale, l'AF peut suggérer les tranches d'âge qu'elle souhaite accueillir, afin de prendre en compte l'harmonie familiale comme les besoins de l'enfant, un bébé pouvant être épuisant pour des personnes proches de la retraite, des ados difficiles complexes à gérer pour une «jeune» famille d'accueil.



Le mois dernier, Mathis, 5 ans, qu'elle accueillait depuis ses débuts, est reparti dans sa famille. Le travail autour de la relation, de l'affect est également un frein au recrutement de nouvelles familles –«J'ai vécu un départ déchirant avec un enfant reçu en urgence, ça a été très dur, mais j'ai pu l'exprimer en réunion, en parler», témoigne Caroline.

La perspective de devoir travailler avec la «véritable» famille de l'enfant en est un autre. Malgré le placement, l'autorité parentale est évidemment conservée par la famille biologique de l'enfant, ce qui amène des assistants familiaux à se questionner, notamment sur ce que Caroline nomme «des broutilles».

«Avec les contraintes liées à la famille, on déçante vite. Par exemple, nous n'avons pas le droit de modifier l'apparence d'un enfant.»

Les situations deviennent parfois ubuesques, comme quand l'assistante familiale se retrouve avec un petit garçon qui lui dit clairement «Je veux me couper les cheveux, ça me gêne» et une famille qui s'oppose à un rendez-vous chez le coiffeur.

Plus embêtant, les soucis liés à l'orientation scolaire: «La petite fille que j'accueille devrait aller en Segpa et la famille refuse.»

### « On s'est beaucoup trompé au début en pensant qu'on était l'abbé Pierre. »

Caroline, assistante familiale

Cette autorité parentale, que Caroline assume trouver «contraignante», n'enlève rien à son désir de poursuivre ces accueils. Si «le rêve utopique» du départ n'est plus, l'ancienne cadre confie que «ce sont les enfants qui me font tenir, ils en valent la peine.

Je veux partager avec eux ce que l'on a.

L'enfant que l'on accueille devient prioritaire, c'est un métier engageant, mais c'est aussi un travail qui offre la possibilité de pouvoir s'occuper de sa famille».

Malgré tout, elle observe des collègues dans l'isolement qui font des burn-out et revendique une longue préparation à ce métier, d'elle-même comme de toute sa famille: presque six années avant l'aboutissement.

Les problématiques des enfants, entre lourdes carences affectives, pathologie du lien et de l'attachement, troubles du comportement et/ou des apprentissages, mésestime de soi, rendent les accueils difficiles. «Si ma fille en souffre un jour, j'arrêterai. On s'est beaucoup trompé au début en pensant qu'on était l'abbé Pierre.»

À LIRE AUSSI [Enfants placés, trajectoires tremblantes](#)

### « Qui pour prendre la relève? »

La personne souhaitant devenir assistant ou assistante familiale fait une demande auprès de la Protection maternelle et infantile (PMI), qui va instruire le dossier. Si l'agrément est accordé, une première formation de soixante heures est effectuée. Puis, dans un délai de trois ans, une seconde formation de 240 heures mène au [diplôme d'État d'assistant familial \(DEAF\)](#), avec trois domaines de compétences: accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil, accompagnement éducatif de l'enfant, communication professionnelle.

Si la formation est obligatoire, il est possible de ne pas écrire le mémoire et de ne pas passer le diplôme à la fin. Sans diplôme, l'agrément doit alors être renouvelé tous les cinq ans.

L'AF peut obtenir trois agréments maximum et se doit de disposer d'une chambre individuelle pour chaque enfant accueilli. La rémunération est d'environ [1.200 euros net par enfant accueilli](#) –soit le Smic– et 2.300 euros pour deux enfants, auxquels viennent s'ajouter des indemnités d'entretien pour les vêtements, la nourriture, les loisirs, l'hygiène, l'argent de poche...

Dans les cas de signalement, l'assistant familial est reçu, une cellule de crise mise en place, et des enfants peuvent lui être retirés. Si l'agrément peut rester viable, le département ne lui confie alors plus d'enfant.

Marie-Claire sera à la retraite fin avril, après avoir exercé le métier durant vingt-neuf ans. Auparavant technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISE), elle a accueilli une

quinzaine d'enfants, la plupart avec des handicaps, et fait le choix d'accompagner un public adolescent.

«J'ai observé une évolution des problématiques. Les jeunes étaient plus calmes avant, plus stables. Maintenant, il y a beaucoup de jeunes ayant subi des maltraitances, des agressions sexuelles. Du coup, cela génère des troubles conséquent dans la prise en charge: fugues, colères, crises, drogues... Ils sont souvent "destroy" après leurs visites aux parents. Et combien de mamans m'ont dit: "Comment faites-vous pour le supporter?"»

32 «J'ai accueilli un enfant, on ne pouvait même pas le toucher, tellement on lui avait fait de mal. Quand il est parti, c'était l'étreinte.»

Marie-Claire, assistante familiale

L'assistante familiale, veuve depuis dix ans, n'a cependant jamais songé à arrêter, et va même demander un agrément pour être [accueillante familiale](#), «afin de garder avec moi plus longtemps la jeune fille de 18 ans, handicapée, dont je m'occupe actuellement».

Elle reste en contact avec les enfants passés par sa maison, et constate avec joie que certains sont à présent mariés, ont des enfants. «La famille d'accueil est un moment de vie. Il ne faut pas que les jeunes soient catalogués, il faut juste les aider à devenir des adultes apaisés.»

Marie-Claire s'émeut aujourd'hui de voir le nombre de familles d'accueil en baisse. «Que vont devenir ces enfants? Ils vont rester chez des parents maltraitants? J'ai accueilli un enfant, on ne pouvait même pas le toucher, tellement on lui avait fait de mal. Quand il est parti, c'était l'étreinte. Il faut leur réapprendre l'amour. Des parents nous remercient aussi d'avoir pris soin de leur enfant.»

C'est aussi l'une des inquiétudes majeures de Michelle Babin, la présidente de la Fédération nationale des assistants familiaux ([ENAF](#)): «D'ici cinq ans, un grand nombre d'assistantes et d'assistants familiaux partiront à la retraite. Qui pour prendre la relève?»

L'enjeu est de taille. Les quelque 40.000 familles d'accueil en France sont une excellente option pour accompagner les enfants placés. Dans les faits, c'est soit l'assistant familial, soit le foyer.

Les pros du travail social exerçant en foyer font très bien leur job, seulement, la formule de la collectivité n'est pas forcément la plus épanouissante pour un enfant déjà fragilisé. Mais avec 52 ans de moyenne d'âge, la population des assistantes et assistants familiaux vieillit, se renouvelle peu et fatigue.

«Notre diplôme d'État n'offre aucune passerelle pour faire autre chose. Si quelqu'un démissionne à 55 ans, que peut-il faire d'autre? Alors les familles essaient de tenir», explique Michelle Babin, qui exerce ce métier depuis 1994.

À LIRE AUSSI «[Le placer, c'est le protéger mais c'est aussi le renvoyer à cette douleur](#)»

## « Il ne faut pas enjoliver les choses »

Paul, 35 ans, n'a pas hésité à s'engager. Juste un peu inquiet au moment de postuler en tant que première famille d'accueil homoparentale de Loire-Atlantique. «Je pensais qu'il y aurait des freins, un chemin plus difficile, mais non. Les référents expliquent aux parents que nous sommes un couple d'hommes, il n'y a eu aucun problème jusqu'ici.»

Cet ancien aide-soignant s'est reconverti «par envie du métier»: «C'est formidable de pouvoir voir grandir ces enfants avec nous, d'être des "figures parentales" pour ceux qui en ont besoin. On peut grandir sans ses parents, avec une référence solide, qui tient à cœur.»

Autour de lui, et depuis cinq ans qu'il exerce, Paul doit toujours expliquer son quotidien. «On me dit: "C'est cool, tu travailles chez toi!", et puis quand j'explique mes tâches, le métier, on me répond: "Je pourrais pas faire ça!" C'est un métier qui mérite d'être davantage connu et reconnu, valorisé.»

Titulaire de trois agréments, Paul accueille pour le moment de jeunes enfants, «avec qui ça se passe très bien», et souhaite que son fils de 8 ans soit toujours le plus âgé à la maison. Il a pris le temps de lui expliquer qu'il serait aussi davantage présent à la maison auprès de lui.

Le père de famille se souvient avec agacement de cette publicité avec une main tendue vers un enfant, qui disait «Devenez assistant familial»: «Il ne faut pas faire de pub, mais mieux expliquer le métier.

Les gens ne savent pas qu'il y a une formation avec un diplôme d'État.» Lui souhaite offrir une vision «plus jeune» des familles d'accueil, et continue également à se former, notamment au handicap, «car il y a peu d'heures là-dessus dans la formation».

Son combat est aussi celui d'une meilleure considération du conjoint. «Mon mari n'a eu aucune heure de sensibilisation, aucune formation sur sa place ou son rôle. Or c'est forcément un projet de couple. Bien sûr, on peut demander un temps de rencontre avec le service, mais une proposition qui émanerait du service lui-même serait chouette.»

## «J'appréhende un passage difficile du métier dans les années à venir, un manque de relais pour souffler.»

Paul, assistant familial

L'assistant familial se dit bien dans son travail, avec des contraintes, mais aussi «un confort de vie». Il constate que les choses «commencent à bouger», insiste sur le fait qu'il faut valoriser les familles d'accueil «sur la durée, et pas seulement en fin de prise en charge. On reste pour les enfants, pour le lien qu'on crée avec eux, mais il ne faut pas se leurrer, ni enjoliver les choses».

Demeure un point sensible: «On commence à être en sous-effectif, j'appréhende un passage difficile du métier dans les années à venir, un manque de relais pour souffler.»



Être assistant familial implique aussi des week-ends ou des vacances avec, mais aussi sans les enfants accueillis. Pendant ces temps-là, l'enfant est accueilli dans une autre famille.

Cette question du répit est au centre des préoccupations du département de Loire-Atlantique: «La question est de seconder les familles d'accueil, de savoir comment tenir sur la durée avec des enfants qui ont parfois de lourds traumatismes, explique Fabienne Padovani, vice-présidente aux familles et à la protection de l'enfance du département de Loire-Atlantique. Personne ne souhaite que les assistants familiaux craquent.»

Alors le département réfléchit à des solutions de soutien: une équipe mobile ressource qui pourrait intervenir à domicile, des pros d'astreinte capables de répondre n'importe quand, un centre maternel qui pourrait servir de «crèche-relais».

Et la collectivité décide de choyer ses AF, avant tout agents du département, comme «faisant partie d'une maison»: «Ça permet de faire corps. Ce sont parfois de petites choses, note l'élue, mais par exemple, tous les agents du département ont un badge pour rentrer. Les AF n'en avaient pas, nous y avons remédié.»

Caroline, l'ancienne londonienne, insiste sur l'importance de l'équipe pour le bien-être au travail: «Je pense que des collègues se sentent seuls et isolés, or nous sommes censés être une équipe pluridisciplinaire autour de l'enfant.

Il faut certes une grande autonomie dans ce métier, mais je ne m'isole jamais, je m'appuie sur cette équipe. Le binôme avec le travailleur social qui nous accompagne est essentiel. Il faut se raccrocher à l'équipe, sinon, oui, on va droit à l'échec.»

Ce ne sont donc pas les idées qui manquent pour tenter d'améliorer le quotidien et l'avenir des familles d'accueil comme des enfants placés mais parfois les moyens, et peut-être, pour certaines personnes, l'envie. «Avant, nous travaillions seulement autour de la crise, mais nous avons appris à faire attention aux signaux faibles», assure Fabienne Padovani.

Le gouvernement lui aussi fait quelques pas timides vers les familles d'accueil, comme cette proposition de simplifier la procédure d'adoption simple des assistantes et assistants familiaux dans certains cas.



«L'adoption simple peut être une bonne solution, si tant est que l'on aille un peu plus vite que le temps actuel de la justice, qui peut prendre jusqu'à quatre ans pour une telle décision. Mais le gouvernement est beaucoup dans la com', les effets d'annonce, et moins dans le "faire"», renchérit l'élue, qui fait également partie du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE).

Alors le département continue à se pencher sur le sujet, à travailler sur l'accompagnement de ses familles d'accueil. Pour mieux donner envie à d'autres de les rejoindre, et d'offrir ainsi à des enfants la possibilité de se (re)construire.



AF

Source : TSA Quotidien le 22/03/2019  
Par Anne Simonot

## PROTECTION DE L'ENFANCE : ADRIEN TAQUET PRÉSENTE LES SIX THÉMATIQUES DE LA CONCERTATION

Le secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, Adrien Taquet, a présenté, jeudi 21 mars à Biarritz, en ouverture des 9e Rencontres nationales de l'Anmecs, les six thématiques retenues pour la concertation qui doit déboucher, début juillet, sur son plan d'action.



Adrien Taquet aux 9e Rencontres de l'Anmecs © Anne Simonot

«Je ne suis pas le ministre de l'aide sociale à l'enfance, je suis le ministre de la protection des enfants, des droits des enfants, de l'enfance», a déclaré, jeudi 21 mars, le secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé en développant sa «conception assez globale de [son] action», en ouverture des 9e rencontres nationales de l'Anmecs, à Biarritz.

Conscient de la «forte attente des professionnels» de son auditoire, composé de travailleurs sociaux de terrain et de cadres de maisons d'enfants à caractère social et d'autres structures de la protection de l'enfance, il a détaillé les grandes lignes de son «[pacte pour l'enfance](#)» qu'il souhaite coconstruire avec l'ensemble des acteurs concernés, et à travers lequel il défend l'idée d'une protection des enfants «qui soit l'affaire de tous».



## Six groupes de travail

Ce pacte reposera sur trois piliers, déjà évoqués par Adrien Taquet dans [sa feuille de route](#) : le soutien à la parentalité, la lutte contre les violences et la protection de l'enfance.

A ce propos, il présentera - en principe début juillet - un projet d'ensemble issu d'une «large concertation» avec l'ensemble des acteurs, qui doit être lancée mercredi prochain.

### Six thématiques de travail ont été retenues, a détaillé le secrétaire d'Etat :

- les ruptures de parcours : comment travailler la question des liens avec la famille, notamment, ou aborder la question de la co-éducation ;
- l'évolution des modes d'accueil, notamment familial : dans un contexte démographique défavorable, «il y a une réflexion à mener sur l'accueil de type familial, pour le rendre plus 'contemporain' et plus attractif» ;
- le handicap en protection de l'enfance : comment s'inspirer des coopérations qui fonctionnent déjà sur certains territoires entre ARS, départements et associations, en faveur de ces enfants qui sont «à l'interstice du social et du médico-social» ;
- la scolarité : «comment porter une véritable ambition scolaire pour les enfants de l'aide sociale à l'enfance ?» ;
- les enjeux de transparence et de qualité des lieux qui accueillent et accompagnent les enfants : «la réponse aux besoins de sécurité psychique, physique et affective des enfants pris en charge par les services de protection de l'enfance passe par une meilleure politique de prévention et de gestion des risques et un contrôle plus affirmé des structures» ;
- le pilotage de cette politique publique : au-delà de la question de la pleine participation des enfants et des familles, «le pilotage doit être globalement approfondi - et là, c'est l'Etat qui parle - pour allier le respect de la décentralisation et la nécessaire régulation et équité [territoriale]».

### La prise en charge des MNA

Quant aux mineurs non accompagnés (MNA), dont la présidente de l'Association nationale des maisons d'enfants à caractère social (Anmecs), Marianne Antunes, s'était inquiétée plus tôt, dans son discours d'ouverture de ces journées, leur accompagnement «fait pleinement partie de mon périmètre d'action et de la protection de l'enfance», a réassuré Adrien Taquet.

Au-delà des enjeux financiers et humains réels, notamment soulevés par les départements - en direction desquels il rappelle avoir remis 175 millions d'euros au pot -, «ce sont avant tout des enfants avec des besoins de protection et d'accompagnement», a-t-il insisté, en soulignant notamment son vœu de réactiver des instances régulières d'échanges avec les départements et les associations.

## La satisfaction de l'Anmecs

«C'est un nouveau ministère qui annonce ce qu'il veut faire», s'est félicitée Marianne Antunes, en soulignant la satisfaction des professionnels qu'elle représente après le discours du ministre. «Il souhaite faire des remontées de terrain très exhaustives, puisqu'il nous demande de travailler certains thèmes, et c'est innovant parce qu'on ne nous a jamais tellement consultés sur ces questions-là».

«Il a réaffirmé que certaines prérogatives régaliennes allaient être reprises en main», a-t-elle poursuivi, en évoquant la santé des enfants en protection de l'enfance ou la sécurisation des parcours. Ainsi que «des postures claires contre la violence, pour la société inclusive, sur l'inceste». Elle a également salué, plus généralement, «une reconnaissance des acteurs de terrain».

L'Anmecs attend maintenant de la concertation qui s'amorce des mesures fortes en matière de contrats jeunes majeurs et d'accompagnement des mineurs non accompagnés, notamment, mais aussi «une harmonisation des prises en charge sur l'intégralité du territoire français». Et que «soit prise en compte la parole de terrain».





## FORMATIONS PRO



38

### FORMATIONS TPME

#### Le sommeil du jeune enfant

Vous êtes professionnel de la petite enfance et souhaitez vous former depuis chez vous ? TPMA Formation vous propose des cours en ligne sur toutes les thématiques clés de la petite enfance. Chaque vidéo dure environ 50 minutes, est disponible toute une semaine et est suivie d'un QCM destiné à évaluer vos connaissances. Alors, tentés ? Ce mois-ci, nous vous proposons un gros plan sur le sommeil !



En savoir PLUS

#### Trois Mooc par Marie-Josèphe Challamel

Pédiatre, spécialiste du sommeil de l'enfant, Marie-Josèphe Challamel a été responsable d'une unité d'explorations et de consultations du sommeil de l'enfant aux Hospices civils de Lyon pendant 30 ans.

Elle vous propose trois Mooc complémentaires dont les thèmes sont les suivants :

- La maturation du sommeil, qui vous permettra d'acquérir des connaissances approfondies et actualisées sur le sommeil et les rythmes de vie ;
- Les insomnies chez le jeune enfant, qui évoque aussi bien les causes que les conséquences des problèmes de sommeil en passant par des solutions à mettre en oeuvre ;
- L'agenda du sommeil, qui présente cet outil pratique offrant une vision globale de ce qui se passe lorsque l'enfant dort mal, de l'importance des troubles, de la fréquence des éveils nocturnes.

#### Un Mooc par Lyliane Nemet-Pier

Psychologue clinicienne et psychanalyste, Lyliane Nemet-Pier est spécialiste du sommeil de l'enfant. Elle vous propose un cours en ligne consacré au trouble du sommeil chez les enfants.

Ce trouble peut témoigner d'un aménagement de l'espace qui ne convient pas ou d'un problème éducatif. Mais il est souvent le symptôme d'une souffrance de l'enfant ou de sa famille qui entravera plus ou moins gravement sa croissance, les interactions précoces et les facteurs d'attachement avec les siens. Dans ce cours, Lyliane Nemet-Pier vous aide à en décrypter les signes pour trouver des pistes et des solutions.

En savoir PLUS



39

### TOUS FORMATION IPE

LIBRE EXPLORATION ÉDUCATIVE

#### Osons penser autrement !

Et si nous donnions aux tout-petits plus de liberté ?  
Et si nous les laissons davantage faire des choses par eux-mêmes ?  
Des idées qui, si elles ne sont pas complètement nouvelles, ont du mal à trouver leur place au sein de l'accueil quotidien du bébé. Pourtant, évoluer avec lui montre qu'il est capable de grandes choses.  
Pourtant, les recherches n'ont jamais été si nombreuses à nous démontrer ses compétences.  
Il est temps de donner vie à cette idée de liberté au sein de nos pratiques ; de penser une approche spécifique aux 0-3 ans ; de considérer comment elle peut prendre vie au sein des structures d'accueil !

Avec Boris Cyrulnik, Anne-Sophie Rochegude, Chloé Ruby, Marie-Gabrielle Beun, Louise Michaud, etc.



#### Programme

- La libre Exploration éducative
- Oser penser autrement pour un quotidien et des pratiques renouvelés
- Attachement, exploration et posture professionnelle
- Repas ? Autonomie et compétences au rendez-vous !
- Familiarisation et transmissions
- Libre circulation
- Espace, architecture et libre exploration éducative
- Quelques mots de conclusion

S'inscrire en ligne

En savoir PLUS

#### La Libre exploration éducative, c'est aussi un mouvement

Lancé par l'Institut Petite Enfance Boris Cyrulnik, le mouvement de pensée de la Libre exploration éducative est avant tout une invitation à penser autrement, à innover, à expérimenter, à débattre.

Mais c'est aussi une aventure humaine qui vise à offrir le meilleur aux tout-petits, et plus largement à permettre à chacun – parent, professionnel(le) de la petite enfance ou spécialiste – d'avancer, de grandir à la mesure des bébés en transformant ses regards comme ses manières d'être et de faire.

Rejoignez-nous, participez à cette grande aventure qu'est la libre exploration éducative en nous faisant part de vos commentaires, expériences et observations sur notre blog ou notre chaîne YouTube. La Libre exploration éducative n'attend que vous pour s'épanouir !



TOUS FORMATIONS IPE



## NEUROSCIENCES ET PETITE ENFANCE

Avec l'important développement des neurosciences et des techniques disponibles, le regard des scientifiques sur le bébé a changé.

Anne-Sophie Rochegude, directrice scientifique de l'Institut petite enfance Boris Cyrulnik, et auteur de Pour mieux comprendre bébé et Libre exploration éducative, vous propose une formation autour de la découverte multithématique (cerveau, sommeil, langage, apprentissage, relation à autrui, motricité et alimentation) de ces recherches récentes qui transforment notre approche du tout-petit.  
Une formation d'une journée, qui se tiendra à l'Asiem (Paris, 7e arrondissement) le vendredi 12 avril 2019.

[Télécharger le programme](#)

### Quels sont les objectifs de la formation ?

La formation proposée vise deux objectifs principaux. Premièrement, il s'agit de permettre aux professionnels de la petite enfance et de l'enfance de se familiariser avec un certain nombre de recherches récentes relatives à la période des 0-5 ans. Deuxièmement, nous vous proposons de décrypter la manière dont ces recherches peuvent interroger, remettre en question ou, au contraire, confirmer certaines pratiques.



### Et son contenu pédagogique ?

Cette formation, d'une durée d'une journée (six heures), favorise trois axes :

- la présentation de recherches directement liées à l'accueil journalier du tout-petit ;
- le partage d'apports scientifiques quant au développement général du bébé, mais également plus spécifiques ; tous pouvant être réappropriés directement en termes de pratiques ;
- prise en compte de problématiques auxquelles les recherches peuvent apporter des éléments de réponse.

Inscription

40



TOUS FORMATIONS IPE



## TESTER LES ESPACES DE JEU PAR L'OBSERVATION DES ENFANTS

ANNE-MARIE FONTAINE

Dans le quotidien des journées on ne se pose pas toujours une question précise sur le jeu des enfants. On se contente parfois d'un regard de surveillance générale : s'ils sont calmes et contents, on se dit « ils jouent bien ».

Avec un regard plus précis, on s'aperçoit que les enfants ne jouent pas avec n'importe quoi, ni n'importe où. Ils n'en sont pas eux-mêmes conscients, mais instinctivement, ils font des choix : ils jouent tous les jours et de longs moments avec certains jouets et très peu avec d'autres, ils déplacent les jouets dans des espaces que nous n'avons pas prévus, ils détournent l'utilisation habituelle de certains jouets pour en faire autre chose, etc.

En fait, ils nous envoient des « messages »... c'est comme s'ils nous disaient (non pas en paroles, mais par leurs actions) ce qui correspond le mieux à leur développement du moment, et ce qui n'a pas beaucoup d'intérêt pour eux.

Observer ce que font les enfants à partir des propositions de jeu qu'on leur a faites permet de savoir ce qu'il ne faut surtout pas changer parce que les enfants adorent (les jouets qu'ils utilisent beaucoup, seuls ou en interaction amicale avec les autres, les espaces de jeu qu'ils préfèrent), et ce qu'il faut changer parce que les enfants envoient des « messages » différents de ce que les adultes attendaient (les enfants ne jouent pas, sont beaucoup vers l'adulte, certains jouets sont délaissés, ou bien déplacés, ou utilisés autrement que prévu, ou bien encore créent beaucoup de conflits).



En tenant compte du point de vue des enfants, de leurs « messages », les changements sont beaucoup plus de chances d'aboutir au résultat souhaité par les équipes : adapter les espaces et les jouets aux besoins actuels des enfants.

### La base de la démarche : l'observation-projet

C'est un approfondissement à partir de l'observation spontanée qui a suscité des interrogations. C'est une observation plus objective, plus complète, C'est une observation pensée et organisée en équipe. C'est une observation qui part d'une question précise, centrée sur les enfants. Avec une réflexion AVANT pour la préparer, et une réflexion APRES pour l'analyser (Pour l'ensemble de la démarche : AM. Fontaine. «L'observation professionnelle des jeunes enfants. Un travail d'équipe». Ed. Philippe Duval 2011 et 2016, et «Assistants maternelles. L'observation, outil indispensable, Ed Philippe Duval 2014.)

[Lire l'article](#)



41

42

**TOUS** COLLOQUE

L'ATTACHEMENT AUJOURD'HUI :  
PARENTALITÉ ET ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

7 & 8 NOVEMBRE 2019 - PARIS

La société du XXI<sup>e</sup> siècle n'est plus celle du siècle précédent. Les conditions de vie ont changé, la famille est devenue plurielle. Les professionnels de l'enfance, comme les spécialistes du développement de l'enfant, sont les premiers témoins de ces mutations qui impactent la place du tout-petit, mais aussi celle de ses parents. Ce colloque d'envergure internationale se propose d'aborder cette question, faisant de l'attachement son sujet central. Qu'en est-il de l'attachement aujourd'hui ? Une interrogation fondamentale, qui sera traitée lors de conférences et de tables rondes.

[S'inscrire en ligne](#)

[En savoir PLUS](#)



**AF** FORMATIONS IAC

LES ENTRETIENS FAMILIAUX

L'entretien familial en situation de conflits familiaux  
12, 13 et 14 juin 2019

Pour 2020, le cycle de formation aux entretiens familiaux évolue. Les modules 2 thématiques se verront réservés aux INTRA qui en ont une forte demande. Un module 2 unique est d'ores et déjà disponible pour permettre le bon déroulé du cycle en inter. Lire la suite...  
En conséquence, vous avez une dernière possibilité de bénéficier en INTER de ce module thématique : L'entretien familial en situation de conflits familiaux les 12, 13 et 14 juin 2019

[Lire la newsletter de l'IAC](#)



43

CALENDRIER AVRIL/MAI 2019

AVRIL 2019

**Théâtre-forum : de l'analyse des pratiques à la médiation éducative**

Cyril Chouchane  
Public : professionnels de l'animation, de l'éducation, de l'insertion et du soin, en situation d'animation de groupes  
Formation : 5 jours, les 8, 9, 10, 11 et 12 avril 2019  
[Renseignements et inscriptions](#)

**Formation à la thérapie familiale — Cycle de perfectionnement (4<sup>ème</sup> année)**

Serge Escots  
Public : médecins, psychologues, psychothérapeutes, travailleurs sociaux et paramédicaux ayant réalisé au minimum une formation de base de 3 années en thérapie familiale  
Cycle 2019 : 10 fois 2 jours, répartis de janvier à décembre 2019  
[Renseignements et inscriptions](#)

MAI 2019

**Écrire l'intervention sociale**

Lola Devolder  
Public : travailleurs sociaux du champ social, médico-social et sanitaire  
Formation : 3 jours, les 20, 21 et 22 mai 2019  
[Renseignements et inscriptions](#)

**Formation à la thérapie familiale — Cycle de perfectionnement (4<sup>ème</sup> année)**

Serge Escots  
Public : médecins, psychologues, psychothérapeutes, travailleurs sociaux et paramédicaux ayant réalisé au minimum une formation de base de 3 années en thérapie familiale  
Cycle 2019 : 10 fois 2 jours, répartis de janvier à décembre 2019  
[Renseignements et inscriptions](#)

**Supervision clinique des pratiques auprès des couples et des familles**

Serge Escots  
Public : professionnels accompagnant des couples ou des familles dans le cadre de thérapies de couples ou de familles, de médiations familiales ou de conseils conjugaux et familiaux  
Plusieurs groupes pluridisciplinaires  
[Renseignements et inscriptions](#)



AF  
& AM VRAI OU FAUX ?

## UNE SITUATION DE SOUFFRANCE MORALE AU TRAVAIL PEUT JUSTIFIER UN DROIT DE RETRAIT DES SALARIÉS. Vrai ou faux ?

Cela peut être vrai, tout va dépendre des circonstances de fait.

Le droit de retrait est un mécanisme légal qui permet à tout salarié de se retirer d'une situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé (article L. 4131-1 du code du travail).

C'est bien au salarié de se faire juge de la situation. Cependant, il n'a pas à prouver noir sur blanc qu'il y a danger grave et imminent, il doit juste avoir un motif raisonnable de penser qu'il en existe un.

Si c'est possible, bien qu'il n'en ait pas l'obligation, le salarié qui fait jouer son droit de retrait a tout intérêt à informer très rapidement un membre du CHSCT ou du CSE, qui pourra lui-même faire jouer son droit d'alerte.

Dans une affaire jugée en 2017 (Cass. soc., 31 mai 2017, n° 15-29.225), les juges ont considéré que la souffrance morale à laquelle étaient confrontés plusieurs salariés d'une entreprise de BTP constituait bien un motif raisonnable de penser que la situation présentait un danger grave et imminent. Le droit de retrait était donc pleinement justifié.

Et pour cause, le médecin du travail lui-même avait déjà attiré l'attention de l'employeur sur « l'émergence d'une souffrance morale chez un certain nombre de salariés ».

Saisi à plusieurs reprises par les délégués du personnel pour des situations de souffrance morale, il avait pu vérifier sur le terrain la réalité de ces situations.

De plus une enquête sur le stress au travail avait conclu à « l'existence d'un risque de stress lié à un ressenti par les membres du personnel, d'un manque de soutien de l'encadrement et à moindre degré de leurs collègues ».



## TOUS INFO TAUX DES INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES

Pour information (ou diffusion) au cas où vous n'auriez pas eu le document officiel de l'augmentation du remboursement des frais kilométriques dans la fonction publique qui n'avait pas été revu depuis près de 15 ans.

Arrêté de février 2019 applicable donc à partir de mars 2019.

Arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat

[Voir l'arrêté](#)



**TOUS** Source : les pros de la petite enfance - le 17/02/2018  
Par Véronique Deiller

## LE MÉGALÉRYTHÈME ÉPIDÉMIQUE : UNE 5ÈME MALADIE À SURVEILLER

S'il s'invite rarement chez les tout petits, le mégalérythème épidémique reste une maladie qu'il ne faut pas négliger en collectivité. Et pour cause : cette infection généralement bénigne peut être à l'origine de complications graves chez certaines populations à risque, et tout particulièrement chez les professionnelles enceintes.

Portrait de cette 5ème maladie qui gagne à être connue et prévenue avec le Dr. Sylvie Hubinois, pédiatre.

### Une bonne paire de claques !

Plutôt rare chez les enfants avant 2 ou 3 ans, le mégalérythème épidémique est une infection virale due au parvovirus B19. Également connu sous le nom de 5ème maladie (le mégalérythème serait la 5ème infection éruptive chez l'enfant à avoir été découverte), il « apparaît généralement après quelques jours d'incubation, » explique le Dr. Sylvie Hubinois, pédiatre et présidente de l'AFPA (Association Française de Pédiatrie Ambulatoire).

« Les premiers symptômes de la maladie sont des rougeurs apparaissant sur les joues avec des plaques en relief, comme si on avait mis une bonne paire de claques à l'enfant, » continue-t-elle. Le mégalérythème s'étend ensuite sous forme de macules légères sur les jambes et les bras, voire le torse, plus discrètement.

En moyenne, l'éruption dure entre 8 et 10 jours et l'enfant peut ensuite être amené à faire des « rechutes » pendant 15 jours à 3 semaines. Pourtant, le mégalérythème ne doit pas inquiéter : généralement complètement bénin, il n'implique ni éviction, ni traitement, si ce n'est parfois l'administration d'antipyrétiques pour apaiser la fièvre.

### Le mégalérythème épidémique : une infection qu'il ne faut pas snober

Le mégalérythème épidémique doit tout de même être surveillé de près, à la crèche comme chez l'assistante maternelle. En effet, « le virus, qui se transmet généralement par la salive ou par contact avec des objets que les enfants ont mis à la bouche (et plus rarement par voie sanguine), peut être responsable d'épidémies en collectivité, » rappelle la pédiatre.

Le problème : non seulement l'enfant contaminé est contagieux avant le début de l'éruption, mais la maladie peut souvent passer inaperçue, donnant lieu à des éruptions atypiques ou si discrètes que le diagnostic est difficile à poser.

Et cette capacité du virus à tromper son monde est d'autant plus fâcheuse que le mégalérythème épidémique, comme bien des maladies infantiles, a lui aussi ses « populations à risques ». Ainsi, « les enfants ayant des anomalies de l'hémoglobine peuvent être amenés, s'ils sont contaminés, à faire des anémies aiguës, » souligne le Dr. Hubinois.

De plus, le mégalérythème peut avoir des effets dévastateurs sur la grossesse mettant ainsi à risque les professionnelles enceintes, mais aussi l'entourage des enfants accueillis s'ils sont amenés à fréquenter des futures mamans.



### Prévention : les bons réflexes contre le mégalérythème épidémique

Une fois n'est pas coutume, la prévention reste donc la meilleure défense contre la contagion... Et quelques gestes simples peuvent faire, en la matière, une énorme différence :

- Porter une attention toute particulière au lavage des mains et utiliser une solution hydro-alcoolique régulièrement,
- Nettoyer les sécrétions nasales à l'aide de mouchoirs jetables, à disposer après usage dans une poubelle ayant un couvercle,
- Nettoyer soigneusement les surfaces sur lesquelles évoluent les enfants et porter une attention toute particulière aux jouets et autres objets en contact avec les sécrétions salivaires de l'enfant (vaisselle, linge de maison, etc.)
- Limiter au maximum les échanges entre les enfants malades et les petits à risques.
- En cas de plaie, utiliser des gants jetables lors des soins et désinfecter les surfaces utilisées. En cas de contact avec du sang, laver soigneusement les mains avec du savon et de l'eau, les muqueuses avec du sérum physiologique. Toutefois, pas de panique ! « Le risque de contamination par voie sanguine est minime. À cet âge, les enfants présentent souvent des égratignures, mais rarement des plaies qui saignent et risquent d'être source d'infection, » précise la pédiatre.
- Prévenir les parents des autres enfants, notamment en cas de grossesse dans la famille.
- Pour les professionnelles enceintes, limiter au maximum les contacts avec l'enfant malade, voire déléguer toute prise en charge le temps de l'éruption. Mais là encore, la pédiatre se veut rassurante : « il n'y a pas lieu de prescrire un arrêt de travail car il n'est pas rare que les futures mères soient immunisées contre la maladie. Toutefois, si un diagnostic de mégalérythème épidémique est posé, il est important de prendre rendez-vous avec son praticien qui prescrira une sérologie, » conclut-elle.

Pour en savoir plus

- [Le site de l'AFPA ou son site grand public : http://www.mpedia.fr/](http://www.mpedia.fr/)
- [Le guide pratique Collectivités de jeunes enfants et maladies infectieuses](#)



TOUS PUBLICATIONS PHILIPPE DUVAL

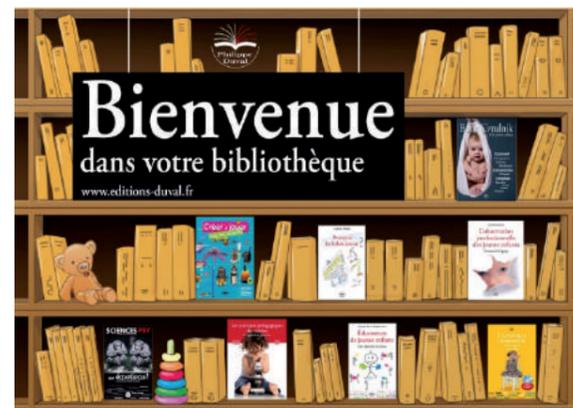
DÉCOUVREZ NOS BEAUX LIVRES !

Les Éditions Philippe Duval, fondées en 2011, s'engagent aux côtés des professionnels de l'enfance, visant la reconnaissance de leur métier par la transmission et l'actualisation des savoirs, qu'ils soient issus des chercheurs ou des professionnels de terrain.

Laissez-vous tenter par nos beaux livres !

- Libre exploration éducative  
Anne-Sophie Rochegude et Chloé Ruby
- Boris Cyrulnik et la petite enfance  
Ouvrage collectif sous la direction de Boris Cyrulnik
- Les émotions de l'enfant  
Isabelle Roskam
- Pour mieux comprendre bébé  
Anne-Sophie Rochegude

[Lire la newsletter](#)



TOUS PUBLICATIONS PHILIPPE DUVAL

DÉCOUVREZ NOS OUVRAGES AUTOUR DES SIGNES



Des photos, des mots, des signes !

Isabelle Cottenceau, formatrice en communication gestuelle avec le jeune enfant depuis dix ans, vous propose nombre de pistes sur les signes avec les tout-petits !

L'imaginer Instant de bébé, qui vient de paraître, illustre les instants de vie des bébés grâce à de jolies photos qui permettent au jeune enfant de s'approprier son univers, ses émotions et les rituels qui rythment son quotidien.

Afin de le soutenir dans son désir de communiquer, un livret support accompagne l'imagier.

[Lire la newsletter](#)



TOUS PUBLICATION

NÉS TROP TÔT !

Les enfants nés prématurément possèdent des caractéristiques singulières qu'il convient de cerner et de prendre en considération pour mieux comprendre leur développement

Si leur première prise en charge permet désormais d'éloigner les risques vitaux, le parcours de ces enfants, une fois sortis de l'hôpital, n'est pas terminé. Les professionnels de la petite enfance, tout comme les personnels médicaux et paramédicaux, sont amenés à observer, dépister, alerter et orienter si besoin.

Dans ce dossier seront abordés, outre les aspects médicaux de la prématurité, ses impacts psychologiques et ceux de la douleur sur l'enfant et sa famille, les particularités de leur posture et de leur motricité, leurs difficultés d'accès à la propreté, ainsi que les troubles de l'oralité et de l'alimentation.

Disponible en kiosque  
et en version numérique et papier sur [tpma.fr](http://tpma.fr)



Quelle place pour les accueillis, parents et enfants ?

Si nous nous plaçons du côté de la dyade enfant-parent(s), un accueil collectif parle de la place des accueillis, place réelle issue de l'analyse objective des pratiques ou place ressentie, témoin de la qualité des relations triadiques enfant/parent(s)-professionnel(s).

Il semble alors intéressant d'interroger la place réelle ou imaginée par les accueillis, que ce soient les enfants ou les parents. C'est ce que fait la psychologue Sophie Ignacchiti dans son article...

La libre-circulation

Parce que le jeu rime d'emblée avec la liberté, ouvrir les espaces dans les crèches, déstructurer l'organisation, permettre aux tout-petits de circuler à leur gré... sont plus que nécessaires.



Le jeu en libre-circulation, rythmé par l'enfant, participe pleinement à son développement. Il lui offre la possibilité de se mouvoir librement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Au-delà de l'espace proprement dit, l'adulte ne doit pas non plus être un barrage du flux pas plus que celui qui en décide le débit ou en constitue la source – bien plutôt doit-il être ressource. Retour sur le concept de libre-circulation dans ses origines comme dans ses enjeux.



[En savoir Plus](#)

**TOUS** PARUTIONS

**L'ATTACHEMENT AUJOURD'HUI : PARENTALITÉ ET ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

Dans cette nouvelle édition d'EJE Journal, nous vous proposons notamment un dossier consacré à l'attachement. Besoin primaire de l'enfant visant à maintenir une proximité avec la personne qui s'occupe principalement de lui, l'attachement se construit progressivement. Un lien patiemment tissé, qui donne au tout-petit la confiance nécessaire pour partir à la découverte du monde.

Mais lorsque l'entrée en crèche arrive, accompagnée des premières séparations, c'est la déchirure. Il faudra une équipe de professionnels formés et sensibilisés pour accompagner chaque enfant de manière bienveillante sur le chemin de la réassurance, puis de l'exploration.

Ce dossier s'adresse à tous les caregivers qui gravitent, telles de petites étoiles, autour des jeunes enfants et de leur famille.

N'ATTENDEZ PLUS...  
 **Votre nouveau numéro est disponible en kiosque et sur TPMA.fr**

Composé aussi bien de textes de spécialistes de l'attachement que de témoignages de professionnels de terrain, il vous invite à appréhender, adapter, inventer et ajuster vos pratiques.

**Au sommaire... un point sur le concept de libre circulation**

Parce que le jeu rime d'emblée avec la liberté, ouvrir les espaces dans les crèches, déstructurer l'organisation, permettre aux tout-petits de circuler à

**Libre exploration Educative**  
Libre exploration éducative : ce n'est qu'un commencement... et nous avons besoin de vous !

**Libre exploration Educatif**  
Libre exploration éducative : ce n'est qu'un commencement... et nous avons besoin de vous !

leur gré... sont plus que nécessaires. Le jeu en libre-circulation, rythmé par l'enfant, participe pleinement à son développement. Il lui offre la possibilité de se mouvoir librement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Au-delà de l'espace proprement dit, l'adulte ne doit pas non plus être un barrage du flux pas plus que celui qui en décide le débit ou en constitue la source – bien plutôt doit-il être ressource. Retour sur le concept de libre-circulation dans ses origines comme dans ses enjeux.

**Des propositions d'activités autour des animaux marins**

Le premier avril approche ! Et si vous en profitez pour proposer des activités autour des poissons, et plus largement des animaux marins, aux enfants ? Faire pénétrer de vrais animaux au sein de la crèche peut être compliqué – quoique tout à fait faisable pour les poissons ! –, mais cela ne signifie pas que les intégrer aux différents ateliers proposés aux tout-petits est impossible. Loin de là ! Voici quelques idées qui vous permettront de faire découvrir les fonds marins aux plus jeunes.



**EJE, un métier en mutation**  
27 septembre 2019 - Paris

FORMATION  
**INSCRIPTION**  
TPMA.FR

Fabienne Carré, Alice Sigaux, Alexandre Fauvelière, Magalie Dreuil, Nina Férou Riette, Service AEMO, Marine Gary, Corinne Hardeau, Justine Thellier, Audrey Odjin, Elisabeth Lartigues, Ratcha Chaveu, Christine Dain, Cécilia Préfète, Prison, Anouk Lecomte-Guillot

**L'interview d'Audrey Odjin, EJE et autoentrepreneuse**

Un pied dans le salariat, un autre dans l'autoentreprise, Audrey Odjin n'a toujours eu qu'un désir : faire de son métier une partie de plaisir.

Allergique à la routine, cette jeune EJE aux multiples facettes a tout mis sur l'aspect de sa profession qu'elle préférerait, à savoir le contact humain... quitte à sauter dans le vide et à abandonner la sécurité d'un temps plein stable.

Satisfaite de son choix, elle continue à innover, à (re)penser son métier, à imaginer de nouvelles pratiques et ce, toujours avec le même appétit. Nous l'avons rencontrée le temps d'une interview, à retrouver dans ce nouveau numéro. Et si vous souhaitez lui poser vous-mêmes vos questions, rendez-vous le 27 septembre 2019 à Paris !

[Voir la Newsletter](#)

**TOUS** Source : Marie-Pier Gingras, orthophoniste  
3 septembre 2017

## LES EFFETS DE LA LECTURE PARTAGÉE SUR LE LANGAGE

Que pensent les parents du fait que je lise des livres à leur enfant lors des thérapies ?

### QUESTION

Est-ce que vous passez réellement 15-20 min avec l'enfant à lui lire une histoire au complet, comme un parent pourrait le faire à la maison ? Relisez-vous le même livre lors de la séance suivante ? À quelle fréquence changez-vous de livre ?

Comment est-ce que les parents perçoivent cela ? Je crains qu'ils ne se sentent « bernés » parce que cela semble facile de faire de la lecture partagée. Je ne saurais pas quoi dire aux parents à part « des études ont démontré que les livres sont un bon outil pour stimuler le développement du langage ». – Orthophoniste anonyme

### RÉPONSE

En fait, le malaise que vous nommez (« Je ne saurais pas quoi dire aux parents à part des études ont démontré que les livres sont un bon outil pour stimuler le développement du langage ») est le même peu importe le matériel qu'on utilise. Comment expliquer aux parents qu'on utilise telles cartes, tel jeu, telle application ? Avec des études ?

La lecture partagée est LE meilleur moyen pour développer le vocabulaire et prévenir les difficultés de lecture et d'écriture. Après avoir dit ça aux parents, je me verrais mal ne pas les utiliser moi-même !

Donc, oui, je peux passer 5-10-15 ou 20 minutes avec un livre. Il m'arrive aussi de photocopier certaines pages du livre et de les remettre dans l'ordre avec l'enfant en les collant dans un cahier. L'enfant repartait donc avec son livre par la suite.

Je dessine souvent avec l'enfant l'histoire qu'on vient de lire pour stimuler l'organisation du discours, la mémoire et le schéma narratif. Voir exemple pour l'histoire d'Hansel et Gretel.

Non, je ne lis pas une histoire comme un parent le ferait parce que le livre est un moyen dans ma thérapie pour aider l'enfant à développer son langage.

En lecture partagée, je peux travailler le vocabulaire, les sons, la compréhension des questions, la compréhension des inférences, les pronoms, les déterminants, la narration, etc.

Je lis aussi des livres lors de l'évaluation pour évaluer la compréhension des questions, d'une histoire, la production des temps de verbe, etc.

Je choisis le livre en fonction des objectifs spécifiques pour l'enfant.

J'ai certains livres d'histoire qui sont excellents pour le « il/elle » (Hansel et Gretel, Boucle d'or), d'autres qui sont bons pour la narration (Tchoupi et le bonhomme de neige), d'autres pour les verbes, etc.

Souvent, je vais relire le même livre durant quelques rencontres afin que l'enfant connaisse bien l'histoire et qu'il soit plus à l'aise. J'explique toujours aux parents ce que je fais, les stratégies langagières que j'utilise et ce que j'observe de la performance de leur enfant.

Il faut faire la promotion de ce qu'on fait, savoir et pouvoir expliquer aux parents ce qui nous différencie de la lecture qui est offerte à l'heure du conte à la bibliothèque. Et ce n'est pas le matériel.

Je n'ai jamais eu de parents qui m'ont dit qu'ils trouvaient ça « trop simple ».

J'ai plutôt rencontré des parents qui étaient très contents de voir que leur enfant participait et qu'ils pouvaient utiliser les livres qu'ils avaient déjà à la maison.

Ma compétence professionnelle d'orthophoniste ne s'exprime pas via le matériel que je choisis. Ma valeur ajoutée en tant qu'orthophoniste, c'est mon jugement clinique, ma capacité à concevoir des interventions sur mesure selon les difficultés et les forces des enfants que je rencontre, mon habileté à transmettre aux parents les stratégies de stimulation du langage qui sont spécifiques et pertinentes pour leur enfant, etc.



illustration de l'histoire d'Hansel et Gretel.

**TOUS** FORMATIONS

54



**Danser en chantant**

Vous aimez bouger, danser ? Vous chantez avec et pour les enfants ? Vous recherchez des propositions créatives et joyeuses aux enfants pour ponctuer le quotidien ? Ce stage vous propose d'allier le chant et la danse !

[Pantin : du 27 au 29 mai 2019](#)



**Techniques d'animation d'un atelier d'éveil musical**

Comment rapprocher les techniques et la créativité ? Comment préciser des cadres de jeu sans rendre tristes les propositions auprès des tout-petits ? Comment faire puisque les tout-petits ne sont pas réceptifs à des consignes verbales ?

[Grenoble : du 03 au 07 juin 2019](#)

[Pantin : 24 au 28 juin 2019](#)

enfance et musique  
sans culture et petit enfance



**L'art clownesque pour être au plus près des tout-petits**

Le tout-petit a un regard sur la vie proche de celui du clown. Comme lui il tombe, il se relève, ce sont des mouvements spontanés. Sans chute, point de rebond. Et si accueillir l'imprévu permettait, l'exploration insolite, et venait enrichir le quotidien ?

[Pantin : du 13 au 17 mai 2019](#)

Les formations et les certifications peuvent être prises en charge par l'ensemble des dispositifs de financement, notamment le plan de formation et le CPF.

**ATTENTION...**

utilisez dès cette année vos heures de DIF acquises avant 2015. Au delà de l'année 2020, elles seront perdues !

55



Parmi les formations à venir...

**Chansons, comptines et jeux de doigts : se constituer un répertoire**

Pantin : du 20 au 24 mai 2019  
Angers : du 20 au 24 mai 2019

**Création et théâtre d'ombres**

Pantin : du 3 au 7 juin 2019

**Du jeu vocal au plaisir de l'improvisation**

Pantin : du 11 au 13 juin 2019

**Le livre et le tout-petit**

Pantin : du 11 au 13 juin 2019

**L'objet recyclé, créativité en arts plastiques**

Pantin : du 17 au 19 juin 2019

**Voix, musique et langage**

Pantin : du 24 au 28 juin 2019

Nouveau catalogue des formations 2019/2020



Vous y découvrirez trois nouveaux stages programmés dans nos locaux ainsi que l'ensemble de nos propositions de formations.

Consulter le catalogue

Demande de catalogue papier

Renseignements, étude, conseil :  
tél. : 01 48 10 30 05  
[formation@enfancemusique.asso.fr](mailto:formation@enfancemusique.asso.fr)

## TOUS

## ? Question

Je garde un enfant en contrat à durée déterminée de 1 année.

Le contrat est du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

Les parents souhaitent arrêter le contrat (arrêt maladie pour maternité).

Pour ma part, je prends 5 semaines de congés payés, et les parents 7 semaines de congés.

J'ai déjà pris 1 semaine et les parents 3 en comptant la mienne.

Avec ces renseignements, pouvez-vous me dire comme ça se passe pour l'indemnité de rupture, les congés payés restant (sachant qu'il me paye 10% tous les mois) et les autres droits qu'ils me doivent ?

## ✓ RÉPONSE

Le CDD ne peut pas être rompu sauf si vous en êtes d'accord et que cet accord est signé des 2 parties.

Pour un CDD il n'y a pas d'indemnités de rupture mais en remplacement l'indemnité de précarité = 10% du montant total des salaires versés au cours du CDD.

Pour les congés ainsi que la régularisation/vérification des horaires – ceci se calcule au moment de la rupture.

Les congés acquis et non pris génèrent le versement d'une indemnité compensatrice y compris si 10% ont été versés chaque mois

Vous avez acquis 15 jours de CP [6x2.5] et selon que vous avez pris 5 ou 6 jours (fériés non comptés) – l'employeur vous doit 9 ou 10 jours de CP.



## ? Question

Nous avons demandé en tant qu'association de participer durant un temps au moment des premières heures de formation, ainsi qu'au moment des réunions des postulants aux Métiers d'AssMat et AssFam.

Une demande que nous réitérons à chaque changement de responsable à l'ASE; Il me semble qu'il excite un texte qui indique la possibilité aux Asso départemental d'y participer.

Merci pour vos réponses,

## ✓ RÉPONSE

Ci-dessous les différents textes légaux sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour participer aux réunions d'information préagrément c'est-à-dire avant que la personne ait démarré la formation

Rien n'est prévu semble-t-il pour participer aux sessions de formation initiale préagrément (80H)

Dans tous les cas ce ne sont que des possibilités et non des obligations opposables

La CDAJE n'étant plus d'actualité – nous vous conseillons de saisir le PCD et non la PMI par RAR en citant les art ci-dessous et d'inscrire votre démarche dans le cadre du schéma départemental des services aux familles – ainsi vous pouvez solliciter d'être désignés administrativement comme représentant des métiers habilités à apporter votre savoir, vos compétences et expériences ..... en arguant que vous siégez à la CCPD depuis ..... et êtes partenaire du CD depuis .....

En cas de refus motivé du PCD vous pourrez saisir les élus d'opposition si vous souhaitez

## Extrait Code santé publique Article L2112-2

Le président du conseil départemental a pour mission d'organiser :

7° Des actions d'information sur la profession d'assistant maternel et des actions de formation initiale destinées à aider les assistants maternels dans leurs tâches éducatives, sans préjudice des dispositions du code du travail relatives à la formation professionnelle continue.

En outre, le conseil départemental doit participer aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger ou qui risquent de l'être dans les conditions prévues au sixième alinéa (5°) de l'article L. 221-1 et aux articles L. 226-1 à L. 226-11, L523-1 et L. 532-2 du code de l'action sociale et des familles.

Le service contribue également, à l'occasion des consultations et actions de prévention médico-sociale mentionnées aux 2° et 4°, aux actions de prévention et de dépistage des troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et de l'apprentissage. Il oriente, le cas échéant, l'enfant vers les professionnels de santé et les structures spécialisées.

## CASF Article R421-1

En application des dispositions de l'article L. 2112-2 (7°) du code de la santé publique et selon les modalités prévues à l'article L. 214-6, le président du conseil départemental organise de façon régulière des séances d'information relatives à l'activité d'assistant maternel à destination des candidats éventuels à cette profession, au cours desquelles sont présentés notamment le rôle et les responsabilités de l'assistant maternel, les modalités d'exercice de la profession, les conditions de l'agrément prévu par l'article L. 421-3, les droits et obligations qui s'attachent à cet agrément, les besoins de l'enfant et les relations avec les parents ou les personnes responsables de l'enfant.

Des représentants d'associations et d'organisations représentatives d'assistants

maternels, des personnes morales et des particuliers employeurs peuvent être invités à participer à ces séances.

Dans les communes ou leurs groupements dotés d'un relais assistants maternels tel que défini à l'article L. 214-2-1, le président du conseil départemental peut associer ce dernier à l'organisation des réunions d'information.

## CASF Article L214-6

La commission départementale de l'accueil des jeunes enfants définit les modalités d'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel, en lien avec le service public de placement mentionné au titre Ier du livre III du code du travail, ainsi que les modalités d'accompagnement des assistants maternels agréés dans l'exercice de leur profession et de leur information sur leurs droits et obligations.



## ? Question

Nous sommes fortement invitées (par nos PMI) à faire des formations professionnelles (toutes hors temps de travail, à part celles obligatoires pour la délivrance de l'agrément).

Si sur le trajet domicile/lieu de formation nous sommes victimes d'un accident du trajet, sommes nous «couvertes» au titre de l'accident du trajet et donc indemnisées par la CPAM sur les mêmes bases que l'accident du travail ?

## ✓ RÉPONSE

Pour être indemnisée en accident du travail il faut que ce soit une formation incluse dans la prise en charge OPCA c'est-à-dire AGEFOS PME (catalogue IPERIA) Pour les autres formations – ce sont des indemnités vie privée.



**? Question**

J'aurais besoin de l'outil de calcul cour de cassation et je ne le trouve pas dans les outils. Est-ce normal ?

**✓ RÉPONSE**

Vous faites état du calcul pour les absences de l'AM.

Nos organisations ont contractualisé la règle de ce calcul sur le contrat de travail afin de clarifier selon les situations.

**ABSENCES DE L'ASSISTANT MATERNEL HORS CONGES AUTORISES ET HORS MALADIE :**

Toute absence de l'assistant maternel devra être justifiée dans les plus brefs délais, tant s'agissant des motifs de l'absence que de la durée probable de celle-ci. Aucune rémunération ne sera due par l'employeur pour les heures ou jours d'absence.

Déduction de salaire => En cas d'horaires journaliers/planning réguliers :

Les absences inférieures à une journée seront calculées par heures telles que fixées au contrat de travail et par jour pour les absences égales ou supérieures à une journée.

Déduction de salaire => En cas d'horaires irréguliers journaliers/planning variables :

Les absences inférieures à une journée seront calculées par heures telles que fixées au planning concerné, et à défaut selon la formule suivante : moyenne journalière du nombre d'heures fixées au contrat de travail = Nombre d'heures mensuelles / Nombre de jours mensuels.

Les absences égales ou supérieures à une journée seront calculées par jour selon la moyenne d'heures telles que fixées au contrat de travail = Nombre d'heures mensuelles / Nombre de jours mensuels.

Déduction de salaire en cas de variabilité des jours, plannings, horaires de travail sur plusieurs semaines ou mois

- Les absences inférieures à une journée seront calculées par heures telles que fixées par le planning ou à défaut selon la formule suivante : moyenne journalière du nombre d'heures

Nombre d'heures mensuelles / 30.42).

- Toute absence égale ou supérieure à une journée sera calculée par jour calendaire soit 1/30.42 du salaire mensuel par jour et pour la durée de l'absence (week end, fériés et repos inclus).

**ABSENCES DE L'ASSISTANT MATERNEL POUR MALADIE /ACCIDENT :**

D'un commun accord des parties, il est décidé qu'en cas d'arrêt de travail de l'assistant maternel pour maladie ou accident - de moins de 30 jours - dûment constaté par un certificat médical et contre-visite s'il y a lieu, l'assistant maternel percevra, en sus des indemnités versées par l'IRCEM- Prévoyance dans les limites rappelées ci-après, une indemnité complémentaire calculée comme suit, sans condition d'ancienneté :

- Pendant les trente (30) premiers jours : 90 % de la rémunération brute que le salarié aurait perçue s'il avait continué à travailler ;

- Pendant les trente jours (30) suivants : deux tiers de cette même rémunération. L'assistant maternel devra impérativement fournir à l'employeur l'arrêt de travail correspondant daté du 1er jour d'absence dans les quarante-huit (48) heures. Subrogation pour maintien de salaire en cas d'arrêt de travail (à préciser) cf. les modalités p 24.

**? Question**

Au sein de notre MAM, l'assistante maternelle est remplacée car arrêt maladie et ensuite congés maternité. Son remplaçant va signer un nouveau contrat avec un nouvel employeur

(qui n'a pas été signé avec l'AM avant son arrêt).

Du coup il doit faire quel contrat ? Ça peut passer en CDD car il remplace l'AM sur la MAM et elle reprendra la suite en signant un CDI ?

**✓ RÉPONSE**

Si nous comprenons bien la question

Le nouvel AM venu remplacer une collègue signe un nouveau contrat avec un nouvel employeur ?

pour ce cas là il n'est pas en remplacement de l'AM en arrêt et lors du retour de l'AM actuellement en arrêt il y aura peut être un bms !!! : le nombre de professionnels à la MAM est limité

Ce nouvel employeur doit être libre de choisir son AM et s'il ne veut pas contracter avec l'AM qui reprendra – il procédera au licenciement si c'est un CDI ou si c'est un CDD qui est signé – celui-ci ne peut pas et doit pas être pour motif de remplacement de l'AM en arrêt.

Ce n'est pas une situation de remplacement telle qu'elle est présentée

Le motif du CDD peut être « autre » ou « besoin provisoire de l'employeur » qui permettra à l'issu aux deux parties d'être libre de décider d'un commun accord d'établir un CDI.



AVRIL  
2019

ANAMAAF  
le Bulletin  
d'INFO

